Recueil des Actes Administratifs
Communauté de Communes du Pays de Valois
Année 1997

Sommaire

97 / 01 - Élection du Président et des membres du Bureau 3
97 / 02 - Adoption du règlement intérieur 9
97 / 03 - Ouvertures de comptes auprès de divers établissements 14
97 / 04 - Tableau des effectifs 15
97 / 05 - Ouverture d'une ligne de trésorerie 16
97 / 06 - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres 17
97 / 07 - Avenants à des contrats divers 18
97 / 08 - Subvention du Conseil Général au titre du FDA 20
97 / 09 - OPAH du Valois (deuxième) 21
97 / 10 - Indemnité de Conseil du Comptable Public 22
97 / 11 - Demande d'aide départementale pour l'acquisition de matériel sportif 23
97 / 12 - Recrutement d'un Chargé de mission "Développement Économique" 25
97 / 13 - Modalités d'exercice de la compétence "Ordures Ménagères" 26
97 / 14 - Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents 29
97 / 15 - Attribution de subventions aux associations 30
97 / 16 - Comité de suivi du Schéma Directeur 31
97 / 17 - Participation à l'extension du Lycée de Crépy en Valois 32
97 / 18 - Imputation à l'investissement 33
97 / 19 - Demande d'aide départementale pour le transport d'élèves vers le centre sportif du Plessis 34
97 / 20 - Participation aux frais de fonctionnement des gymnases intercommunaux 35
97 / 21 - Attribution de subventions aux associations 36
97 / 22 - Versements de compensations aux Communes pénalisées par la fiscalité propre 38
97 / 23 - Délégation de suivi des chantiers école et indemnités 40
97 / 24 - Recours aux services de Valois Emploi 41
97 / 25 - Instauration d'une taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 42
97 / 26 - Accueil de personnels non employés par la Communauté de Communes 43
97 / 27 - Valois promotion Emploi Jeunes 44
97 / 28 - Modification de la délibération 97 / 17 relative à l'extension du Lycée de Crépy 45
97 / 29 - Construction d'un BIL à Crépy en Valois 46
97 / 30 - BIL à Crépy 48
97 / 31 - Délégué supplémentaire pour le SMVO 49

97 / 32 - Participation de la Communauté de Communes pour l'utilisation des salles de sport de Lagny et du Plessis 50
97 / 33 - Axe ferroviaire Mareuil / Ormoy (coulée verte) 51
97 / 34 - Contrats d'assurance 52
97 / 35 - Réajustement des conventions financières 53
97 / 36 - Recrutement d'un Chargé de mission "Développement Économique" 54
97 / 37 - Subvention (Budget supplémentaire 1997) 55
97 / 38 - Construction d'un BIL à Crépy en Valois 56
97 / 39 - Construction du Centre Social de Nanteuil 57
97 / 40 - Subvention Festivalivres 58
97 / 41 - Renégociation des emprunts 59
97 / 42 - Subvention RVM 61
97 / 43 - Aménagement de la Maisons des permanences en locaux pour la Communauté de Communes 62
97 / 44 - Deuxième OPAH du Valois / Suivi animation 63
97 / 45 - Débat d'orientation budgétaire 64
97 / 46 - Collecte et transport des encombrants de Mareuil sur Ourcq 65
97 / 47 - Contrat des ordures ménagères du Plessis-Belleville 66
97 / 48 - Convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture 67

Michel Biland

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS LE MERCREDI 15 JANVIER 1997 A CRÉPY EN VALOIS

Séance du 15 Janvier 1997

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Paul JOSSE, doyen des délégués.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 78
Pouvoirs: 11
Votants: 89

Date de la convocation: 9 décembre 1996.

Présents: Mmes CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, MAES, GIBERT et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, BOULLAND, DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, GONICHON, RATIVEAU, BIZOUARD, DAUDRE, LÉGER, BOUQUIN, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, CORJEON, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mme LEGEAY et Mrs COULON, DELACROIX, MAGNIN, FERTE, TORET, PHILIPON, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, OURY.

Pouvoirs:

A donné mandat pour voter en son nom:
Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien),
M. MOQUET (Baron) à M. LOISELEUR (Baron),
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois),
M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. SIMAR (Boissy Fresnoy),
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville),
M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz),
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourrcq),
M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. TOUPET (Ormoy Villers) à Mme NORMAND (Ormoy Villers),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Secrétaire de séance: M. CALLENS (Rouville).

Invités:
M. BILAUD, Sous Préfet de Senlis,
M. GUEUDET, Chambre de Métiers de l'Oise,
Mme RONCIER, Comptable du trésor,
Mme RICHARD, Inspectrice, Éducation Nationale,
M. JOUANIQUE, C.I.S.S. de Crépy en Valois,
M. THUILLIER, D.D.E. 60 / Crépy en Valois,
M. VERDIER, D.D.E. 60 / DAMAT Senlis,
M. CASSA, Maire de Gilocourt,
M. POTTIER, 1er Adjoint au Maire de Gilocourt,
Mme VASSEUR, R.V.M.,
M. BOULANGER, Président du Centre Social Rural de Nanteuil le Haudouin,
M. VAUCHER, Conseiller Municipal de Crépy en Valois,
M. MASURE, Conseiller Régional de Picardie,
M. ROCHAIS, Responsable Antenne C.A.F. de Crépy en Valois,
M. BARRE, Maire de Rosoy en Multien,
M. BOURGOIS, Maire de Fresnoy le Luat,
M. HASARD, Maire de Fresnoy la Rivière,
M. GRENIER, E.G.B. / Plessis Belleville,
M. CORTEGGIANI, D.D.E. 60 / DAMAT Senlis,
M. SANNIER, O.T.S.I. Crépy en Valois,
M. BONNEVILLE, District de Dammartin en Goëlle,
M. HANNIET, Président des ADEX,
M. DE BESOMBES, l'Ami du Valois,
M. FERTE, O.C.I.D.O.,
Mme DUVIVIER, P.A.I.O.,
Mme DERACO, Consultante.

-

Monsieur JOSSE, doyen des délégués de la Communauté de Communes accueille les délégués présents et les informe des modalités de l'élection du Président.

Monsieur BILAUD, nouveau Sous Préfet de l'arrondissement de Senlis, souligne que la création de la Communauté de Communes marque la renaissance d'un vieux pays, le Valois au travers d'une structure porteuse d'avenir et rassemblant 62 communes dans une communauté d'intérêt et d'identité.

Monsieur DEHAINE félicite les élus du Valois qui ont su se fédérer et souhaite longue vie à la Communauté.

Monsieur JOSSE fait alors procéder au vote, Monsieur de KERSAINT le seul candidat déclaré recueille 89 voix sur 89.

Monsieur de KERSAINT remercie les délégués pour leur confiance.

Il souhaite rappeler le très important travail de concertation, de réflexion, de discussion qui a été nécessaire et tient à remercier les élus qui l'ont appuyé, le personnel du S.E.P. Valois Développement, l'O.C.I.D.O. qui a permis de disposer de simulations financières et le Conseil Régional qui a fourni un appui important notamment avec la présence sur le terrain du chargé de mission.

Il rend hommage au rôle joué par son prédécesseur à la tête du S.E.P. Valois Développement qui a ouvert la voie avec le Schéma Directeur et le Projet de Territoire dont la Communauté de Communes est l'outil de mise en oeuvre concrète.

Revenant à l'ordre du jour, il soumet à l'approbation le règlement intérieur en faisant remarquer que plusieurs corrections mineures sont proposées pour faire suite aux observations de certains délégués.

Ainsi, il est précisé qu'il appartient à chaque Commission Locale de définir le mode de représentation des communes en son sein, que les délégués suppléants peuvent faire partie des commissions, et qu'un ou deux membres du Bureau qualifiés pourront être associés aux travaux du groupe du budget.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Monsieur de KERSAINT organise les modalités du vote des membres du Bureau. Sont donc élus au premier tour :

Secteur de Betz	Secteur de Nanteuil	Secteur de Crépy
Anne MOTTE, 87 voix	Jean-Luc CHARTIER, 88 voix	Alain AUBIGNY, 88 voix
Mireille ROSE, 87 voix	Yves DAUDRE, 88 voix	Jean-Claude BACHELIER, 88 voix
Philippe BOULLAND, 87 voix	Jean-Paul DOUET, 87 voix	Hubert BRIATTE, 89 voix
Guy MOREAU, 88 voix	Philippe DUPILLE, 89 voix	Philippe CALLENS, 88 voix
Denis PROFFIT, 88 voix	Sébastien PROT, 89 voix	Philippe DRILLET, 88 voix
Joël SAPET, 88 voix	Daniel WATTIER, 88 voix	Daniel GAGE, 89 voix
Guy PROVOST, 88 voix		Pierre PRADDAUDE, 89 voix

Pour le poste de 1er Vice Président, chargé des finances, Monsieur Philippe CALLENS et Monsieur Jean-Paul DOUET sont candidats, Monsieur CALLENS est élu avec 64 voix contre 17 voix à Monsieur DOUET et 8 bulletins nuls.

Sont élus vice président :
2 ème vice président Guy PROVOST avec 88 voix,
3 ème vice président Pierre PRADDAUDE avec 87 voix,
4 ème vice président Yves DAUDRE avec 84 voix,
Monsieur DOUET obtenant une voix.

Monsieur de KERSAINT fait alors procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il y a 7 candidats pour les 5 postes de titulaires :
Monsieur Alain AUBIGNY recueille 68 voix et est élu,
Monsieur Bruno GREHAN recueille 66 voix et est élu,
Monsieur Guy PROVOST recueille 66 voix et est élu,
Monsieur Daniel WATTIER recueille 60 voix et est élu,
Monsieur Guy MOREAU recueille 57 voix et est élu au bénéfice de l'âge,
Monsieur Philippe THUILLIER 57 voix et Monsieur Jean-Claude NAU 45 voix ne sont pas élus.
Les 5 candidats au poste de suppléants sont élus à l'unanimité à main levée il s'agit respectivement de : Mmes ROSE, VALUN et Mrs BRIATTE, BOURGOIS et LEFRANC.
La Commission sera appelée à se réunir le 23 janvier pour l'ouverture des plis pour la nouvelle OPAH.

Monsieur de KERSAINT propose d'examiner les orientations budgétaires pour 1997, sachant que le Conseil de Communauté chargé de voter le Budget Primitif se réunira le 5 février 1997.

Un besoin de financement de 16,6 millions de francs est mis en évidence, aux 15 MF qui avaient été annoncés sont venus s'ajouter 1,6 MF de contribution au Syndicat Mixte pour l'incinération des Ordures Ménagères.

Monsieur de KERSAINT souhaite qu'au démarrage, la Communauté de Communes n'anticipe pas trop les futures rentrées de D.G.F. et vote une fiscalité comprise entre 16 et 16,6 MF.

En ce qui concerne la D.G.F. forfaitaire de 97 qui tournera aux alentours de 3 MF, il est nécessaire d'identifier les projets individuels ou collectifs susceptibles de permettre l'utilisation de ces fonds dans une perspective de compensation pour les communes contributrices dans le système et de redistribution pour l'ensemble des communes.

D'ores et déjà, un projet est identifié pour Crépy en Valois, avec le financement de l'extension du lycée qui accueillera les élèves de tout le Valois.

Ainsi, 2 MF doivent servir à des compensations dont environ 1 MF pour Crépy en Valois.

Il reste 1 MF à redistribuer dont 28% (c'est le poids de sa population) doivent revenir à Crépy en Valois.

La Communauté de Communes pourra donc verser 1,2 MF au Conseil Régional pour le compte de Crépy en Valois.

Monsieur DOUET trouve que l'augmentation de l'appel de fiscalité va être important et s'étonne que l'on atteigne 16,6 MF alors que l'étude prévoyait 15 MF avec les Centres de Secours qui depuis ne sont plus pris en compte.

Monsieur de KERSAINT rappelle que l'étude en question était basée sur des données 95 et que depuis en plus de l'apparition de la contribution de 1,6 MF au Syndicat Mixte il faut prévoir une très importante augmentation du coût des Ordures Ménagères de l'ordre de 10% par an.

Monsieur de KERSAINT demande alors que soit approuvé le tableau des effectifs, avec comme personnel titulaire : un poste d'adjoint administratif et un poste d'agent technique principal.

Il demande aussi l'autorisation de passer une série d'avenant pour des conventions ou contrat conclus jusqu'alors avec les syndicats préexistants.

Il s'agit :

- des contrats d'Ordures Ménagères des S.I.V.O.M. de Betz et de Nanteuil le Haudouin et des communes d'Eve, Lagny le Sec, le Plessis Belleville et Ver sur Launette,
- des contrats d'assurance et de prestations de services du S.E.P. Valois Développement, des S.I.V.U. collèges, des S.I.V.O.M. de Betz et de Nanteuil le Haudouin,
- des contrats de prêt des S.I.V.U. collège, S.I.V.O.M. de Betz et de Nanteuil le Haudouin,
- des contrats de travail des personnels non titulaires, vacataires ou C.E.S. du S.E.P. Valois Développements et du S.I.V.O.M. de Betz.

L'ensemble de ces dispositions est accepté à l'unanimité.

Monsieur de KERSAINT propose que 7 commissions thématiques soient créées :

- développement économique, emploi, formation,
- logement, eau, assainissement, défense incendie,
- infrastructure, voirie,
- services à la population,
- environnement, patrimoine, tourisme,
- identité locale, culture, loisir, vie associative,
- action sociale, insertion.

Elles sont approuvées à l'unanimité.

Monsieur PRADDAUDE s'étonne qu'il n'y ait pas de commission pour les ordures ménagères et les collèges, il lui est alors rappelé qu'a priori ces domaines relèvent des commissions locales et que c'est au sein du Bureau que la synthèse doit se faire.

Monsieur de KERSAINT souhaite que la Communauté de Communes puisse prendre une ligne de trésorerie de 1.000.000 Frs au cas où les recettes prévues n'arriveraient pas assez vite.

Monsieur BIZOUARD demande si les réserves du S.E.P. Valois Développement ne sont pas suffisantes.

Madame RONCIER rappelle qu'il y a une différence entre équilibre budgétaire et trésorerie et qu'une ligne de trésorerie constitue une sécurité.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Monsieur ROCHAIS, de la Caisse d'Allocation Familiale souhaite informer les élus que dans le cadre de l'étude sur les associations du Valois un certain nombre de réunions d'information vont se tenir dans les communes et les remercie de leur collaboration.

Monsieur Charles de KERSAINT remercie les participants et les invite au verre de l'amitié

1-97

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Conseil de communauté du 15 janvier 1997: *ELECTION du BUREAU*

sont désignés pour remplir les fonctions de :

Président : Mr Charles de Kersaint

Vice Présidents : Mr Pierre Praddaude, Mr Guy Provost, Mr Yves Daudré

Vice président chargé des finances : Mr Philippe CALLENS

Membres du bureau : Anne MOTTE, Mireille ROSE, Philippe BOULLAND, Guy MOREAU, Denis PROFFIT, Alain AUBIGNY, Jean Claude BACHELIER, Hubert BRIATTE, Philippe DRILLET, Daniel GAGE, Jean Luc CHARTIER, Jean Paul DOUET, Philippe DUPILLE, Sébastien PROT, Daniel WATTIER.

ont signés les membres présents :

le doyen d'âge — les membres du conseil de la communauté — le président

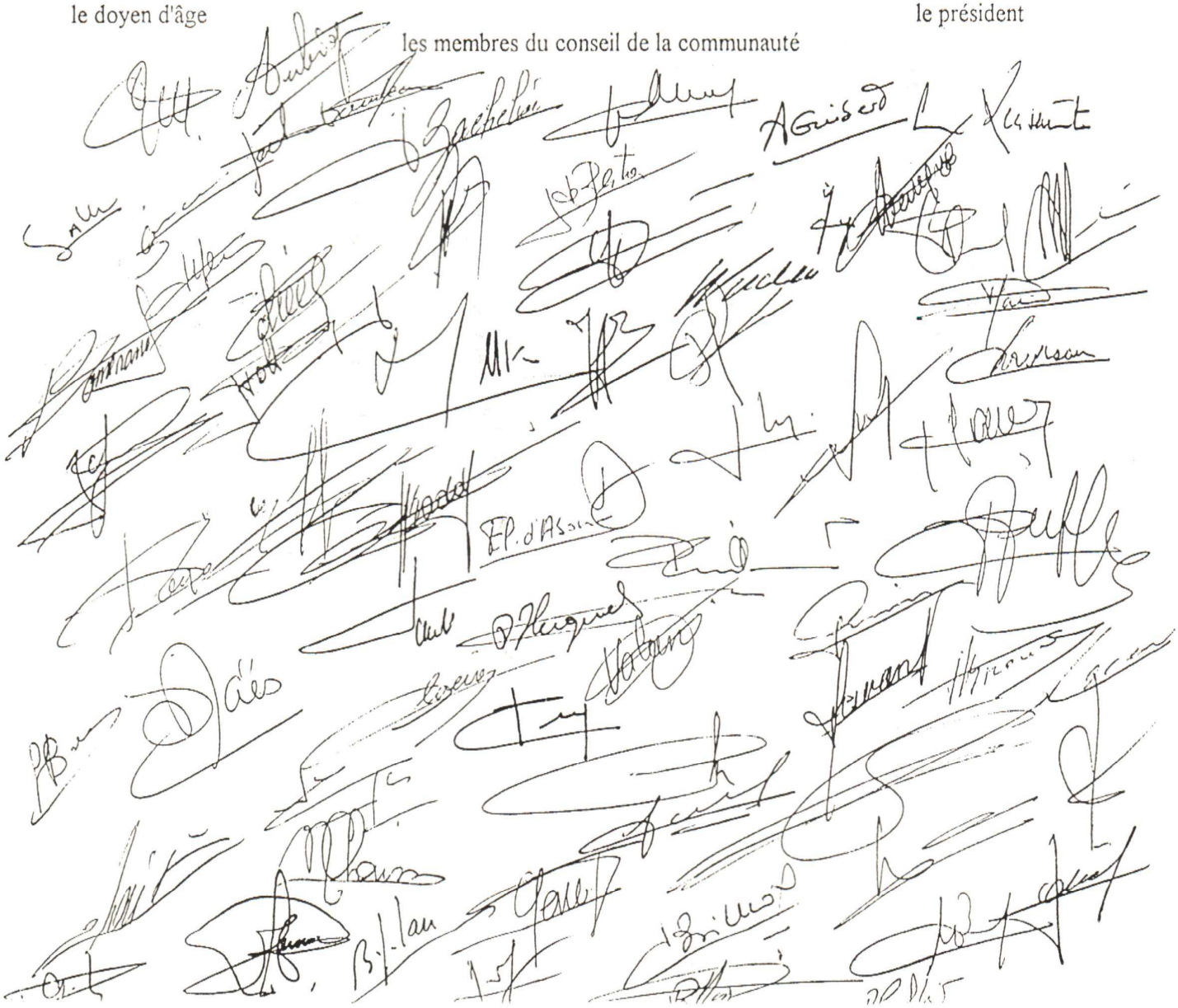

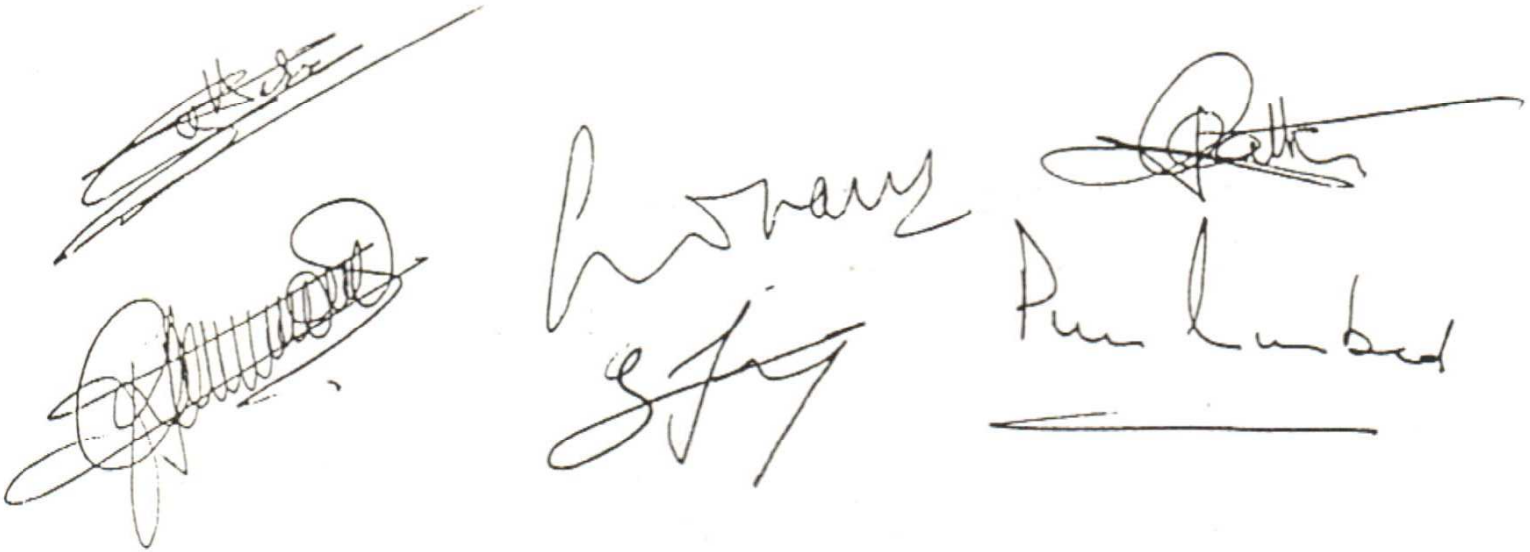

2-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 15 janvier, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle des fêtes de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 83
Pouvoirs: 6
Votants: 89

Date de la convocation : 9 décembre 1996.

Présents : Mmes CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, MAES, NORMAND (Suppléante), GIBERT et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, GONICHON, RATIVEAU, BIZOUARD, DAUDRE, LÉGER, BOUQUIN, BRILLON, GENTIL (s), PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, CORJEON, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme LEGEAY et Mrs COULON, DELACROIX, MAGNIN, FERTE, TORET, PHILIPON, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, OURY.

Pouvoirs :
A donné mandat pour voter en son nom:
Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien), M. MOQUET (Baron) à M. LOISELEUR (Baron), M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),

Objet : Adoption du Règlement Intérieur

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu Monsieur Charles de KERSAINT présenterles modifications apportées au projet de Règlement Intérieur distribué à l'ensemble des délégués,

décide :
- d'approuver à l'unanimité le Règlement Intérieur annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 janvier 1997 à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1

Le présent règlement intérieur précise l'application des statuts de la communauté de communes du Pays de Valois conformément à l'Article 7 des dits statuts.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Article 2 : Le Conseil de Communauté.

(A) COMPOSITION

Il est composé des délégués désignés par les communes conformément à l'Article 4 des statuts.

Chaque commune désigne un délégué suppléant pour remplacer le ou les titulaires en cas d'absence.

Un délégué titulaire peut donner une procuration de vote à un autre délégué titulaire, un délégué suppléant peut voter pour son délégué titulaire sans procuration dès lors que ce dernier est absent.

Seront systématiquement associés aux réunions à titre consultatif, les maires non délégués et les représentants d'organismes concernés par les actions de la communauté de communes.

Les délégués sont élus dans le délai d'un mois après chaque élection municipale. En cas de vacance par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, le conseil municipal pourvoit au remplacement dans un délai de 1 mois.

Dans le cas où la commune n'aurait pas désigné de délégués, celui-ci ou ceux-ci seraient automatiquement le maire puis son premier adjoint.

(B) FONCTIONNEMENT.

Il se réunit à la demande du Président, du Bureau ou d'au moins un tiers des délégués titulaires une fois par trimestre (article 5214.14 du C.G.C.T.).

Les délibérations sont prises à la majorité absolue.

Les séances sont publiques, cependant à la demande du Président ou du tiers des membres, le Conseil peut décider de débattre à huis clos.

Un procès verbal de séance sera envoyé à chaque délégué titulaire, faute d'observation écrite adressée au Président dans les 15 jours après la date d'envoi, il sera considéré comme adopté.

(C) ATTRIBUTIONS.

Le Conseil de Communauté :

- élit le Président, et les membres élus du Bureau dont un Vice Président chargé des finances,

- vote les documents budgétaires et les taux d'imposition,

- décide des délégations relatives au Bureau et au Président,

- décide de toutes les actions impliquant des engagements budgétaires,

- vote toutes les modifications des conditions initiales de composition (périmètre) et de fonctionnement de la communauté (statuts et règlement intérieur).

- décide les recours aux marchés publics en définissant la procédure utilisée et le montant de l'opération ; il habilite le Président ou son délégataire à passer le marché

Article 3 : Le Bureau.

(A) COMPOSITION.

Le Bureau est composé du Président et de 4 Vice Présidents dont un chargé des Finances et de 16 membres élus. Le Conseil de Communauté proposera une répartition équilibrée entre les 3 Commissions locales (cf. Article 4) représentant chacun des 3 secteurs qui composent le Valois.

La qualité de membre du Bureau se perd par décès, démission ou perte de la qualité en vertu de laquelle le membre a été élu.

En cas de vacance, c'est le Conseil de Communauté qui pourvoit au remplacement dès l'assemblée suivante.

(B) ATTRIBUTIONS.

Le Bureau :

- élabore et modifie le règlement intérieur pour soumission à l'approbation du Conseil de Communauté,

- prépare les Conseils de Communauté,

- définit les thèmes de travail, éventuellement sur proposition des commissions,

- engage les études nécessaires.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60300 - SENLIS

(C) RÔLE DU PRÉSIDENT ET DES VICE PRÉSIDENTS.

Le Président :

- anime et dirige les Conseils de Communauté, les réunions de Bureau, le groupe de travail du budget, la commission d'appel d'offres et la commission de suivi du Schéma Directeur,

- exécute les décisions du Bureau et du Conseil de Communauté et leur rend compte de ces actions,

- fixe les lieux et les dates des réunions de Bureau et de Conseil de Communauté,

- prend toutes les décisions concernant le personnel employé par la communauté de communes ou mis à sa disposition par d'autres collectivités,

- décide lorsqu'il le juge utile d'associer des personnes compétentes aux travaux du Bureau,

- représente la Communauté de Communes auprès des instances extérieures ou, en cas d'empêchement, se fait représenter par un Vice Président ou un membre du Bureau,

- est remplacé en cas de vacance (décès, démission) par le premier Vice Président ou en cas d'incapacité par le Vice Président suivant dans l'ordre du tableau.

- dirige et préside, lui ou son représentant, conformément à l'article 279 du code des marchés publics la Commission d'adjudication ou d'appel d'offres avec 5 membres désignés par le Conseil de Communauté et élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les Vice Présidents :

- font des propositions de dépenses correspondant au fonctionnement courant des services assurés d'une part, et d'autre part des propositions de dépenses exceptionnelles pour des opérations en investissement ou en fonctionnement à caractère intercommunal, et ce, pour le périmètre couvert par la commission locale qui a proposé leur candidature.

- ils pourront être associés aux travaux des commissions désignées et le Président pourra donner délégation aux Vice Présidents pour viser les pièces relatives à l'exécution du Budget concernant la Commission Locale qui les a proposées.

Le Vice Président chargé des finances :

- fait partie du groupe de travail qui élabore la proposition de budget,

- peut être habilité par délégation du Président à viser les pièces relatives à l'exécution du budget et au suivi du personnel.

Article 4 : Les commissions locales.

Elles pourront être au nombre de 3 et chacune d'elle sera animée et suivie par les membres du Bureau issu du secteur concerné et les Conseillers Généraux et les Maires des chefs-lieux de cantons seront systématiquement associés aux travaux de la Commission locale les concernant.

Leur périmètre sera constitué sur la base des groupements préexistants (SIVOM et superpositions de SIVU).

(A) COMPOSITION.

Initialement, chaque commune sera représentée au sein de la commission locale par ses délégués au sein du Conseil de Communauté. Par la suite, il appartiendra aux commissions locales de se prononcer sur les modes de représentation des communes en leur sein.

(B) ATTRIBUTIONS.

Elles ont pour vocation de suivre la gestion des affaires intercommunales ne concernant que leur périmètre géographique comme par exemple les collèges, les centres de secours, ...

Elles définissent librement leur mode de fonctionnement et par délégation du Président de la Communauté, elles sont présidées par un Vice Président qu'elles désigneront.

Article 5 : Les commissions thématiques.

Elles seront constituées avec les délégués volontaires titulaires ou suppléants à raison d'un délégué maximum par commune et par commission.

Par délégation du Président de la Communauté elles seront présidées par le Président qu'elles désigneront.

Elles ont pour mission de réfléchir à la mise en place d'actions qu'elles souhaitent proposer au Bureau et éventuellement en suivre la réalisation.

Le président de la commission décide des organismes ou personnes compétentes qui peuvent être associés à titre consultatif aux travaux des commissions.

Les commissions thématiques peuvent proposer des dépenses exceptionnelles liées aux projets avancés par leur commission, qu'ils soumettent à la commission du budget qui décide de leur prise en compte.

Article 6 : Élaboration du budget.

* Un groupe de travail composé du Président, des 4 Vice Présidents, et d'un ou deux membres du Bureau choisis en fonction de leurs compétences en matière financière, fera la synthèse des propositions budgétaires émanant des commissions locales pour les dépenses dont elles assurent le suivi et éventuellement émanant des commissions thématiques qui pourront proposer des dépenses ponctuelles liées à leurs projets.

* Le projet de budget sera présenté au Bureau, discuté et approuvé par au moins les 2/3 des membres présents. Dans le cas contraire, le Président de la Communauté de Communes pourra proposer un nouveau budget sur la base des dépenses obligatoires et des dépenses acceptées, le solde de la D.G.F. étant alors utilisée pour limiter la pression fiscale.

* Le projet de budget sera soumis au Conseil de Communauté pour approbation. Un débat d'orientation budgétaire sera organisé dans les 2 mois précédant le vote du budget. De façon à permettre aux délégués d'être informés au préalable, un document de travail leur sera adressé 10 jours à l'avance.

ARTICLE 7 : Comité de suivi du Schéma Directeur.

Ce Comité sera constitué pour :

- émettre un avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements soumis à la Communauté de Communes,

- dresser un bilan, annuel si possible, de l'application des orientations du Schéma Directeur et éventuellement alerter les élus et les services de l'État sur les dysfonctionnements concernés,

- proposer au Conseil de Communauté d'engager si nécessaire les procédures de modification ou de révision dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme.

Pour mener à bien cette mission, il devra recueillir les données nécessaires, nombre de logements et d'emplois créés, ... , auprès des instances communales et administratives concernées.

Il sera composé de 9 membres ayant voix délibératives qui seront désignés par le Conseil de Communauté parmi ses membres et de membres représentatifs, de la Sous Préfecture, du Conseil Régional et de la Direction Départementale de l'Équipement.

ARTICLE 8 : Dispositions diverses.

Accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrats et de marchés :

Tout délégué de Commune auprès de la Communauté de Communes a le droit d'être informé, dans le cadre de sa fonction, des affaires de la Communauté de Communes qui font l'objet d'une délibération. A ce titre et pendant les 10 jours précédant la séance et le jour de la séance, les délégués peuvent consulter les dossiers au siège de la Communauté de Communes aux heures ouvrables dans les conditions fixées par le Président.

Dans tous les cas ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres du Conseil de Communauté.

Questions orales :

Les délégués de Communes auprès de la Communauté de Communes ont le droit d'exposer en séance du Conseil de Communautés des questions orales ayant trait à l'ordre du jour.

Lors de la séance, le Président ou le Vice Président compétent répond oralement à ces questions.

Les questions d'ordre général qui nécessitent une réflexion ou un complément d'information sont adressées par écrit au Président au moins deux jours ouvrables avant la séance. Lors de cette séance le Président ou le Vice Président compétent répond oralement à ces questions. Toutefois si la nature des questions écrites le justifie le Président peut décider de les traiter lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté.

Tenue des séances :

Le Président et à défaut celui qui le remplace, préside le Conseil de Communauté. Toutefois, la séance au cours de la quelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Conseil de Communauté.

Le Président vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre les séances, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, juge conjointement avec un Vice Président les épreuves de vote et proclame les résultats. Il prononce l'interruption des débats ainsi que la clôture des séances.

Quorum :

Le Conseil de Communauté ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice présents ou représentés assiste à la séance.

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance.

Lorsque après une première convocation régulièrement faite, le Conseil de Communauté ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération prise après la seconde convocation à trois jours au moins d'intervalle est valable quel que soit le nombre de membres présents.

Votes :

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Le Conseil de Communauté vote de l'une des quatre manières suivantes :

- à main levée,- par assis et levé,- au scrutin public par appel nominal,- au bulletin secret.

Ordinairement, le Conseil de Communauté vote à main levée, le résultat en étant constaté par le Président.

Il peut être procédé à un vote par assis et levé sur décision du Président.

Il est voté au bulletin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à une nomination.

Modification du présent règlement :

Il pourra être procédé à des modifications ou des compléments à la majorité des membres du Conseil de Communauté.

3 - 97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 15 janvier, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle des fêtes de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 83
Pouvoirs: 6
Votants: 89

Date de la convocation: 9 décembre 1996.

Présents : Mmes CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, MAES, NORMAND (Suppléante), GIBERT et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, GONICHON, RATIVEAU, BIZOUARD, DAUDRE, LÉGER, BOUQUIN, BRILLON, GENTIL (s), PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, CORJEON, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme LEGEAY et Mrs COULON, DELACROIX, MAGNIN, FERTE, TORET, PHILIPON, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, OURY.

Pouvoirs :
A donné mandat pour voter en son nom:
Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien), M. MOQUET (Baron) à M. LOISELEUR (Baron), M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),

Objet : Ouvertures de comptes auprès de divers établissements.

Le Conseil de Communauté,

- considérant que les S.I.V.O.M. de Betz et de Nanteuil le Haudouin avaient ouvert des comptes auprès de plusieurs grandes surfaces pour se fournir en carburant et en fournitures diverses,
- considérant que la Communauté de Communes reprend à son compte ces dépenses,

décide à l'unanimité d'ouvrir des comptes auprès des établissements suivants :
- Hypermarché LECLERC au Plessis Belleville,
- SupermarchésCHAMPION et INTERMARCHE à Crépy en Valois,
- BRICOMARCHE à Crépy en Valois.

Fait et délibéré le 15 janvier 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président,
Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 15 janvier, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle des fêtes de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 83
Pouvoirs: 6
Votants: 89

Date de la convocation: 9 décembre 1996.

Présents: Mmes CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, MAES, NORMAND (Suppléante), GIBERT et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, GONICHON, RATIVEAU, BIZOUARD, DAUDRE, LÉGER, BOUQUIN, BRILLON, GENTIL (s), PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, CORJEON, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mme LEGEAY et Mrs COULON, DELACROIX, MAGNIN, FERTE, TORET, PHILIPON, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, OURY.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien), M. MOQUET (Baron) à M. LOISELEUR (Baron), M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),

Objet : Tableau des effectifs.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu Monsieur de KERSAINT exposer la nécessité de reprendre le personnel des syndicats dissous ou ayant transférés leurs compétences à la Communauté de Communes,

décide à l'unanimité d'approuver le tableau des effectifs qui suit :
- un poste d'adjoint administratif,
- un poste d'agent technique principal,

décide à l'unanimité :
- de recruter Madame Lydia BERTHIER au poste d'adjoint administratif, d'adhérer à la mutuelle de l'Oise des agents territoriaux et de régler la part patronale de cette mutuelle pour Madame Lydia BERTHIER, de la faire bénéficier d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires d'une heure par jour, de l'autoriser à utiliser son véhicule personnel pour des déplacements et de lui rembourser les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de sa mission,

décide à l'unanimité :
- de recruter Monsieur Jean-Michel WITEK comme agent technique principal, de l'autoriser à utiliser son véhicule personnel pour des déplacements et de lui rembourser les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de sa mission, de le faire bénéficier d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 5 heures par mois, de cotiser pour lui au C.N.A.S.

Fait et délibéré le 15 janvier 1997 à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
NANTEUIL le HAUDOUIN

5-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 15 janvier, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle des fêtes de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 83
Pouvoirs: 6
Votants: 89

Date de la convocation: 9 décembre 1996.

Présents: Mmes CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, MAES, NORMAND (Suppléante), GIBERT et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, GONICHON, RATIVEAU, BIZOUARD, DAUDRE, LÉGER, BOUQUIN, BRILLON, GENTIL (s), PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, CORJEON, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mme LEGEAY et Mrs COULON, DELACROIX, MAGNIN, FERTE, TORET, PHILIPON, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, OURY.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien), M. MOQUET (Baron) à M. LOISELEUR (Baron), M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir écouté Monsieur de KERSAINT présenter le plan de trésorerie prévisionnel de la Communauté de Communes faisant apparaître ponctuellement des trésoreries négatives et devant la nécessité de faire l'avance d'un nombre important de dépenses dans l'attente de subventions

décide à l'unanimité :
- d'autoriser le président à ouvrir une ligne de trésorerie de 1.000.000 Frs auprès de l'organisme bancaire qui offrira les meilleures conditions.

Fait et délibéré le 15 janvier 1997 à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 15 janvier, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle des fêtes de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 83
Pouvoirs: 6
Votants: 89

Date de la convocation: 9 décembre 1996.

Présents : Mmes CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, MAES, NORMAND (Suppléante), GIBERT et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, GONICHON, RATIVEAU, BIZOUARD, DAUDRE, LÉGER, BOUQUIN, BRILLON, GENTIL (s), PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, CORJEON, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme LEGEAY et Mrs COULON, DELACROIX, MAGNIN, FERTE, TORET, PHILIPON, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, OURY.

Pouvoirs :
A donné mandat pour voter en son nom:
Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien), M. MOQUET (Baron) à M. LOISELEUR (Baron), M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),

Objet : Élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil de Communauté,

- vu le décret N° 92-1310 du 15/12/92 portant sur la simplification du code des marchés publics,
- vu le décret N° 93-733 du 27/03/93 modifiant le code des marchés publics,
- vu la loi du 29/1/93 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

a élu 5 membres titulaires de la commission d'appel d'offres et a désigné à l'unanimité à main levée 5 suppléants comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Alain AUBIGNY	Hubert BRIATTE
Bruno GREHAN	Yvette VALUN
Guy PROVOST	Mireille ROSE
Daniel WATTIER	Daniel BOURGOIS
Guy MOREAU	Dominique LEFRANC

Fait et délibéré le 15 janvier 1997 à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PRÉFECTURE
19 FEV. 1997
60300 - SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 15 janvier, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle des fêtes de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 83
Pouvoirs: 6
Votants: 89

Date de la convocation: 9 décembre 1996.

Présents: Mmes CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, MAES, NORMAND (Suppléante), GIBERT et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, HEURTAUT, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, SAPET, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, CHEVREAU, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, LEVEQUE, GONICHON, RATIVEAU, BIZOUARD, DAUDRE, LÉGER, BOUQUIN, BRILLON, GENTIL (s), PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, LEFEVRE, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, CORJEON, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mme LEGEAY et Mrs COULON, DELACROIX, MAGNIN, FERTE, TORET, PHILIPON, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, OURY.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
Mme MOTTE (Acy en Multien) à M. LEROUX (Acy en Multien), M. MOQUET (Baron) à M. LOISELEUR (Baron), M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. SCHWENCK (Morienval) à M. BRIATTE (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),

Objet : Avenants à des contrats divers.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu Monsieur de KERSAINT rappeler que la Communauté de Communes exerce depuis le 1er janvier 1997 les compétences "ordures ménagères" et "collèges" en lieu et place des communes ou des groupements à qui elles les auraient transférées ainsi que l'ensemble des compétences du S.E.P. Valois Développement, ce qui implique qu'elle reprenne à son compte les obligations contractées par ces structures,

décide d'autoriser à l'unanimité le président à signer des avenants avec les prestataires de services auxquels étaient liés les communes ou leur groupement dans l'exercice de ces compétences à savoir :

- contrats de ramassage et de traitement des ordures ménagères des communes d'Eve, Ver sur Launette, Lagny le Sec, le Plessis Belleville et des S.I.V.O.M. de Betz et Nanteuil le Haudouin,

- contrats d'assurance des gymnases de Betz, Nanteuil le Haudouin et Crépy en Valois, des locaux du S.E.P. Valois Développement et de responsabilité civile,

- contrat de prestations de service et d'entretien de divers matériel, photocopieur, informatique, etc.,

- contrat de location des locaux du S.E.P. Valois Développement auprès de la commune de Nanteuil le Haudouin ainsi qu'un logement de type studio mis à disposition de Monsieur LLORENS, stagiaire chargé d'une réflexion sur les implications de la Communauté de Communes dans les actions sociales et socioculturelles,

- contrats de travail des personnels non titulaire à savoir :

* les Contrats Emploi Solidarité recrutés dans le cadre des chantiers écoles de réhabilitation du patrimoine,

* le contrat de Madame Monique GOUBE chargée de l'animation socio-éducative à la bibliothèque du collège de Betz sur un temps d'emploi de 20 heures par semaine rémunérées sur la base du S.M.I.C.,

* le contrat de Monsieur Daniel GIROUX chargé de l'entretien du gymnase du collège de Betz sur un temps d'emploi de 20 heures par semaine rémunérées sur la base du S.M.I.C.,

- adhésion au régime d'assurance chômage de l'UNEDIC / ASSEDIC,

- contrats de prêts relatifs à la construction des collèges et des gymnases auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Local de France, de la Caisse de Dépôts et de Consignations, de la C.A.E.C.L. et du Crédit Foncier.

Fait et délibéré le 15 janvier 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

8 - 97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 5 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 70
Pouvoirs: 18
Votants: 88

Date de la convocation : 20 Janvier 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES (s), NORMAND (s), GIBERT, GUIBERT, LE GOUEDEC (s) et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, MOMMELE (s), SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT D., SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK (s), PRADDAUDE, TRAISNEL (s), GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, GENEVIEVE (s), GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, RATIVEAU, LEGER, BRILLON, CROATTO, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, THUILLIER, BRAYER, FAUTERRE, GAGE, DOMPE (s), NAU, MUNOZ (s), WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, LEVASSEUR (s), LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), CHARDON, CORJEON, GOGLY (s), BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mrs TRIBOULET, COULON, DELACROIX, MAGNIN, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Subvention du Conseil Général au titre du F.D.A.

Le Conseil de Communauté considérant,

- la politique du Conseil Général de l'Oise d'aide au fonctionnement des structures intercommunales au titre du Fonds Départemental d'Aménagement,
- le poids de la population des 62 communes adhérentes, à savoir 46.184 habitants,
- le budget approuvé le 05/02/97 faisant apparaître une participation des communes au fonctionnement de la structure de 365.000 Frs
- la présence d'un chargé de mission du Conseil Régional de Picardie auprès de la Communauté de Communes dès sa création au 01/01/97,

décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Général de l'Oise pour une subvention correspondant à une aide au démarrage à parité avec la participation des communes (365.000 Frs) plafonné à 6 Frs par habitant soit 277.104 Frs.

Fait et délibéré le 5 février 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme
Le Président,
Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 5 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 70
Pouvoirs: 18
Votants: 88

Date de la convocation : 20 Janvier 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES (s), NORMAND (s), GIBERT, GUIBERT, LE GOUEDEC (s) et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, MOMMELE (s), SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT D., SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK (s), PRADDAUDE, TRAISNEL (s), GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, GENEVIEVE (s), GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, RATIVEAU, LEGER, BRILLON, CROATTO, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, THUILLIER, BRAYER, FAUTERRE, GAGE, DOMPE (s), NAU, MUNOZ (s), WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, LEVASSEUR (s), LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), CHARDON, CORJEON, GOGLY (s), BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mrs TRIBOULET, COULON, DELACROIX, MAGNIN, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : O.P.A.H. du Valois (deuxième).

Le Conseil de Communauté,

après avoir entendu Monsieur de KERSAINT présenter le projet d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) concernant 20 communes,

décide,

que la Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui a été engagée par le S.E.P. Valois Développement,

- d'autoriser le président à signer l'acte d'engagement avec le C.A.L. / P.A.C.T. de l'Oise retenu par la commission d'appel d'offres du jeudi 23 janvier 1997,
- de solliciter l'aide de l'État, du Conseil Général et du Conseil Régional au titre du F.D.L.,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses :	363.997 Frs H.T.	soit	438.980,38 Frs T.T.C.
Recettes :	Participation des communes concernées		87.796,38 Frs
	Subvention État		70.000,00 Frs
	Subvention Conseil Général		72.800,00 Frs
	Subvention Conseil Régional		208.384,00 Frs (soit 47,47% du T.T.C.)

Fait et délibéré le 5 février 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
NANTEUIL le HAUDOUIN

10 - 97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 5 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 70
Pouvoirs: 18
Votants: 88

Date de la convocation : 20 Janvier 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES (s), NORMAND (s), GIBERT, GUIBERT, LE GOUEDEC (s) et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, MOMMELE (s), SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT D., SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK (s), PRADDAUDE, TRAISNEL (s), GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, GENEVIEVE (s), GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, RATIVEAU, LEGER, BRILLON, CROATTO, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, THUILLIER, BRAYER, FAUTERRE, GAGE, DOMPE (s), NAU, MUNOZ (s), WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, LEVASSEUR (s), LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), CHARDON, CORJEON, GOGLY (s), BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mrs TRIBOULET, COULON, DELACROIX, MAGNIN, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Indemnités de conseil du receveur.

Le Conseil de Communauté,

- après avoir entendu Monsieur de KERSAINT exposer l'important travail de conseil que Madame RONCIER, receveur de Nanteuil le Haudouin, fournit à l'appui de la Communauté de Communes,
- considérant l'arrêté ministériel du 16/12/93 constituant une indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de receveur des établissements publics locaux,

décide à l'unanimité d'octroyer une indemnité de conseil à Madame RONCIER au montant maximum prévu.

Fait et délibéré le 5 février 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme
Le Président,
Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 5 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 70
Pouvoirs: 18
Votants: 88

Date de la convocation : 20 Janvier 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES (s), NORMAND (s), GIBERT, GUIBERT, LE GOUEDEC (s) et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, MOMMELE (s), SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT D., SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK (s), PRADDAUDE, TRAISNEL (s), GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, GENEVIEVE (s), GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, RATIVEAU, LEGER, BRILLON, CROATTO, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, THUILLIER, BRAYER, FAUTERRE, GAGE, DOMPE (s), NAU, MUNOZ (s), WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, LEVASSEUR (s), LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), CHARDON, CORJEON, GOGLY (s), BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mrs TRIBOULET, COULON, DELACROIX, MAGNIN, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Demande d'aide départementale pour acquisition de matériel sportif.

Monsieur le Président rappelle que, par suite du transfert de la compétence "Collèges" à la Communauté de Communes du Pays de Valois, les dépenses de toute nature relatives au gymnase sont à la charge de la Communauté de Communes.

Il précise que les installations de basket-ball du gymnase ont fait l'objet d'un contrôle par un organisme agréé et qu'elles ne répondent pas aux normes de sécurité définies par décret n°96.495 du 4 juin 1996. De ce fait, il a été procédé à leur enlèvement pour éviter tout risque d'accident.

Afin de ne pas pénaliser trop longtemps les élèves du Collège G. Cale, Monsieur le Président propose de solliciter une aide d'urgence du Département ainsi qu'une **dérogation** permettant l'acquisition de :

- **2 buts de basket-ball d'entraînement mural,**
- **1 kit de remplacement pour but de basket-ball mural à hauteur réglable,**
- **1 montant renforcé,**

dont le coût est estimé à *22.865 Frs*

Par ailleurs, le matériel ci-dessous est également nécessaire pour un bon fonctionnement des activités définies dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive :

- **2 chemins de gymnastique,**
- **2 tables de tennis de table**

Le montant de ce matériel est estimé à 12.310 Frs

Monsieur le Président propose le plan de financement ci-après :

- coût total du matériel nécessaire	**35.175 Frs**
- subvention	**15.000 Frs**
- fonds libres	**20.175 Frs**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté donne son accord à l'unanimité.

Fait et délibéré le 5 février 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

12 - 57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 5 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 70
Pouvoirs: 18
Votants: 88

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 20 Janvier 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES (s), NORMAND (s), GIBERT, GUIBERT, LE GOUEDEC (s) et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, MOMMELE (s), SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT D., SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK (s), PRADDAUDE, TRAISNEL (s), GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, GENEVIEVE (s), GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, RATIVEAU, LEGER, BRILLON, CROATTO, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, THUILLIER, BRAYER, FAUTERRE, GAGE, DOMPE (s), NAU, MUNOZ (s), WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, LEVASSEUR (s), LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), CHARDON, CORJEON, GOGLY (s), BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mrs TRIBOULET, COULON, DELACROIX, MAGNIN, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Recrutement d'un chargé de mission action économique.

Le Conseil de Communauté considérant,

- après avoir écouté Monsieur de KERSAINT exposé la nécessité de mener un politique active en matière d'action économique et de pouvoir pour ce faire disposer de personnel qualifié,
- décide à l'unanimité d'autoriser le Président à passer un contrat de vacation avec Madame COPPINGER domiciliée à Baron pour un montant mensuel maximum de 3.000 Frs pour une mission de consultance en développement économique et ce dès le 1er mars 1997,
- décide à l'unanimité d'autoriser le président à engager une démarche pour recruter un chargé de mission action économique dans le cadre d'un C.D.D. d'un an loi GALLAND renouvelable avec une rémunération nette maximum de 12.000 Frs mensuels,
- de solliciter l'aide du Conseil Régional de Picardie au titre du F.D.L. pour qu'il participe au financement de ce poste à 80% la première année,
- d'approuver le plan de financement suivant :

rémunération nette	144.000 Frs	participation Conseil Régional	227.200 Frs
charges salariales et patronales	120.000 Frs	fonds propres	56.800 Frs
frais de déplacement et de mission	20.000 Frs		

Fait et délibéré le 5 février 1997
à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
NANTEUIL le HAUDOIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 5 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 70
Pouvoirs: 18
Votants: 88

Date de la convocation : 20 Janvier 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES (s), NORMAND (s), GIBERT, GUIBERT, LE GOUEDEC (s) et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, MOMMELE (s), SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT D., SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK (s), PRADDAUDE, TRAISNEL (s), GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, GENEVIEVE (s), GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, RATIVEAU, LEGER, BRILLON, CROATTO, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, THUILLIER, BRAYER, FAUTERRE, GAGE, DOMPE (s), NAU, MUNOZ (s), WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, LEVASSEUR (s), LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), CHARDON, CORJEON, GOGLY (s), BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mrs TRIBOULET, COULON, DELACROIX, MAGNIN, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Modalités d'exercice de la compétence "ordures ménagères".

Le Conseil de Communauté considérant,

- que le S.I.R.O.M. de Crépy en Valois continue d'exister de façon autonome,
- l'existence du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, pour le traitement et le transport des déchets ménagés et assimilés,
- que les S.I.V.O.M. de Betz et de Nanteuil le Haudouin ainsi que les communes d'Eve, Lagny le Sec, le Plessis Belleville et Ver sur Launette ont transféré leur compétence "ordure ménagère" à la Communauté de Communes,
- la décision du Comité Syndical du Syndicat Mixte du 6/12/96 autorisant le retrait des communes de Barbery, Rully, Verneuil en Halatte, Verberie, et Mont Lévèque,

décide à l'unanimité d'adhérer au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

- de désigner comme délégués auprès de cette structure :

Titulaires	Suppléants
Yves DAUDRE	Philippe THUILLIER
Jean-Paul DOUET	Jean-Claude NAU
Guy PROVOST	Denis PROFFIT
Guy MOREAU	Mireille ROSE

- d'approuver le retrait des communes de Barbery, Rully, Verneuil en Halatte, Verberie et Mont Lévèque,

- de déléguer sa compétence "ramassage et traitement" des ordures ménagères au S.I.R.O.M. de Crépy en Valois pour les communes précédemment adhérentes à ce syndicat,

- de désigner auprès de ce syndicat comme délégués, ceux qui avaient précédemment été désignés par les communes concernées (voir liste jointe).

Fait et délibéré le 5 février 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président,
Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60300 - SENLIS

COMMUNES	NOM ET PRENOM DES DELEGUES TITULAIRES	6.9. 95	7/12. 95	8.2. 96	28/6 96			
AUGER-SAINT-VINCENT	M. SAGIE Michel	x a.	x a.	x	x			
	M. COTTET Michel	x	x	x	x			
BETHANCOURT-EN-VALOIS	M. BAUDRY Christian	x a.	x	x	Abs			
	Mme LEGOIX Nicole	x			[illegible]			
BETHISY-SAINT-MARTIN	M. GARNIER Marcel	x	x.	x	s			
	Mme MARTY Nelly	x a.	x a.					
BONNEUIL-EN-VALOIS	M. DRILLET Philippe	x	x	x	s			
	Mme GALEOTE Catherine	x	[illegible]		x voir			
CREPY-EN-VALOIS	M. PRADDAUDE Pierre	x	x	x	[illegible]			
	M. COLINDRE Marcel	x a.	x	x	[illegible]			
DUVY	M. LEMOINE Alain	x	x	x	v			
	M. BECTARD Eric	x	x	x	x			
EMEVILLE	M. SANTERRE Guy	x a.		x	x			
	Mme CHARLOT Michelle	x		x	s			
FEIGNEUX	M. AUBIGNY Alain	x	x	x	x			
	Mme VALENCHON Marie-France	x	x	x				
FRESNOY-LA-RIVIERE	~~M. DIEZ Jean-Claude~~	x	x					
	Mme JACQUEMIN Jeannine	x			x			
FRESNOY-LE-LUAT	Mme PUJOS Anita	x		x	Abs			
	M. HENRIST André		x					
GILLOCOURT	M. POTTIER	x	x		x			
	M. GONICHON Philippe	x	x	x	s			
GLAIGNES	M. RIVIERE Christian	x	x	x	x			
	M. GAY Bernard			x a.	s			
GONDREVILLE	M. BEAU Christian	x	x	x	x			
	Mme LECA Antoinette	x	x	x	x			
LEVIGNEN	M. FAURE Roland	x	x	x	x			
	M. GUYOT Jean-Marie	x	x	x a.	x			
MORIENVAL	M. BEVIERE Eric	x	x	x	x			
	M. THYBAUD Franck	x	x	x				
NERY	M. GUILLON Bernard	x a.	x a.	x				
	M. VARLET Hubert	x	x	x	x			
ORMOY-VILLERS	M. TOUPET Philippe	x	x	x	x			
	M. FAUTERRE Jean-Pierre	x	x	x	x			
ORROUY	M. PORTHAULT Bertrand	x	x a.	x	x [illegible]			
	M. FORTIER Franck	[illegible]	x a.	x	x			
ROCQUEMONT	M. LE GUERN Robert.	x a.	x a.	x	x			
	M. GOMEZ Patrice	x						
ROUVILLE	M. CALLENS Philippe	x a.	x a.					
	M. DEMONT Jean-Claude	x	x	x	s			
RUSSY-BEMONT	M. TESSIER	x	x	x	v			
	M. INGLOT	x	x	x	x			
SAINTINES	M. DE SMET Alain	x a.	x	x	x			
	M. DUBOIS Claude	x		x	x			
SERY-MAGNEVAL	M. POUGEAS Maurice	x	x	exc.	x			
	MME FREYRI Jeannine	x	x	exc.				
TRUMILLY	MME. DUBREUIL Maria	x	x a.	x	x			
	M. MAILLE Didier.	x	x	x	x			
VAUCIENNES	M. BELLIER Eric	x	x	x	s			
	M. LEBON Jean-Claude	x	x	x	x			
VAUMOISE	Mme FAUCHEUX Huguette	x			x			
	M. NICOLAS Germain	x	x	x	x			
VEZ	M. ANGOT Alain	x	x a.		x			
	Mme. POIREE Gabrielle	x	x		s			
				40				

27 communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 5 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 70
Pouvoirs: 18
Votants: 88

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 20 Janvier 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES (s), NORMAND (s), GIBERT, GUIBERT, LE GOUEDEC (s) et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, MOMMELE (s), SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT D., SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK (s), PRADDAUDE, TRAISNEL (s), GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, GENEVIEVE (s), GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, RATIVEAU, LEGER, BRILLON, CROATTO, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, THUILLIER, BRAYER, FAUTERRE, GAGE, DOMPE (s), NAU, MUNOZ (s), WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, LEVASSEUR (s), LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), CHARDON, CORJEON, GOGLY (s), BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mrs TRIBOULET, COULON, DELACROIX, MAGNIN, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Indemnités de fonction du Président et des Vice Président.

Le Conseil de Communauté,

- vu la loi N° 92.108 du 3/02/92 relative aux indemnités des présidents et vice président de structures intercommunales,
- vu le décret du 29/03/93 précisant leur montant maximum,
- vu la proposition du Bureau du 28/01/97

décide à l'unanimité,
- de fixer l'indemnité brute de Monsieur de KERSAINT, président, à 60.000 Frs brut annuel,
- de fixer l'indemnité brute de base de chacun des vice présidents à savoir Messieurs CALLENS Philippe, PRADDAUDE Pierre, DAUDRE Yves, PROVOST Guy à 20.000 Frs brut annuel,
- d'ajouter une indemnité brute correspondante à des délégations particulières à 10.000 Frs brut annuel par délégation,
- d'attribuer les délégations suivantes et les indemnités supplémentaires afférentes comme suit :
- ramassage et traitement des Ordures Ménagères : DAUDRE Yves
- éducation, lycée, collèges : PRADDAUDE Pierre,
- vie associative, activités socioculturelles : PROVOST Guy

Fait et délibéré le 5 février 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme
Le Président,
Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

15-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 5 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
- 4 AVR. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 70
Pouvoirs: 18
Votants: 88

Date de la convocation : 20 Janvier 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES (s), NORMAND (s), GIBERT, GUIBERT, LE GOUEDEC (s) et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, MOMMELE (s), SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT D., SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK (s), PRADDAUDE, TRAISNEL (s), GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, GENEVIEVE (s), GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, RATIVEAU, LEGER, BRILLON, CROATTO, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, THUILLIER, BRAYER, FAUTERRE, GAGE, DOMPE (s), NAU, MUNOZ (s), WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, LEVASSEUR (s), LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), CHARDON, CORJEON, GOGLY (s), BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mrs TRIBOULET, COULON, DELACROIX, MAGNIN, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Attribution de subvention.

Le Conseil de Communauté,

dans le cadre du crédit de 500.000 Frs décidé au Budget Primitif 97 au titre des subventions de fonctionnement aux organismes privés (associations),

décide à l'unanimité après en avoir délibéré :

que 110.000 Frs soit attribués à chaque Commission Locale et qu'il leur appartiendra de proposer au Conseil de Communauté une ventilation précise de cette somme,

que 170.000 Frs soit attribués aux associations dont les activités intéressent tout le Valois et qui se ventilent comme suit :

- P.A.I.O. du Valois	75.000 Frs
- R.V.M.	50.000 Frs
- AIDEFI	10.000 Frs
- Festivalivres	21.000 Frs

Il appartiendra au Bureau de proposer une ventilation des crédits restant à attribuer soit 14.000 Frs.

Fait et délibéré le 5 février 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 5 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 FEV. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 70
Pouvoirs: 18
Votants: 88

Date de la convocation : 20 Janvier 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), CLAISSE, HECQUET, VALLIN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES (s), NORMAND (s), GIBERT, GUIBERT, LE GOUEDEC (s) et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, MOMMELE (s), SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT D., SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK (s), PRADDAUDE, TRAISNEL (s), GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, GENEVIEVE (s), GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, RATIVEAU, LEGER, BRILLON, CROATTO, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, THUILLIER, BRAYER, FAUTERRE, GAGE, DOMPE (s), NAU, MUNOZ (s), WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, LEVASSEUR (s), LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), CHARDON, CORJEON, GOGLY (s), BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mrs TRIBOULET, COULON, DELACROIX, MAGNIN, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Comité de suivi du Schéma Directeur.

Le Conseil de Communauté considérant,

- considérant l'article 7 du règlement intérieur approuvé par la Communauté de Communes du 15/01/97 instituant un comité de suivi du Schéma Directeur,
- considérant le contenu du rapport de présentation du Schéma Directeur approuvé par le Comité Syndical du S.E.P. Valois Développement du 10/05/95 page 79,
- considérant la proposition du Bureau du 28/01/97,

approuve à l'unanimité moins 6 abstentions la désignation au comité de suivi des personnes suivantes :
- les 3 présidents de commission locale à savoir Messieurs Pierre PRADDAUDE, Guy PROVOST et Yves DAUDRE
- les 3 conseillers généraux à savoir Messieurs Philippe CALLENS, Guy MOREAU et Charles de KERSAINT,
- les 3 membres du Bureau représentant les 3 commissions locales à savoir Messieurs Philippe DUPILLE, Philippe DRILLET et Denis PROFFIT.

Fait et délibéré le 5 février 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

17.97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 5 février, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 70
Pouvoirs: 18
Votants: 88

Date de la convocation : 20 Janvier 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), CLAISSE, HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, DE BESOMBES (s), NORMAND (s), GIBERT, GUIBERT, LE GOUEDEC (s) et Mrs LEROUX, HAMELIN, GAUDICHE, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, MOMMELE (s), SIMAR (s), DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT D., SAPET, HAQUIN, RYCHTARIK (s), PRADDAUDE, TRAISNEL (s), GREHAN, DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), CHEVREAU, LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, JENNET, GENEVIEVE (s), GONICHON, BIZOUARD, DAUDRE, RATIVEAU, LEGER, BRILLON, CROATTO, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, DUPILLE, THUILLIER, BRAYER, FAUTERRE, GAGE, DOMPE (s), NAU, MUNOZ (s), WATTIER, DUMONT, TORET, REGNIEZ, DE BERTIER, BECUS, CALLENS, MOREAU, LEVASSEUR (s), LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), CHARDON, CORJEON, GOGLY (s), BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mrs TRIBOULET, COULON, DELACROIX, MAGNIN, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

SOUS-PREFECTURE
- 4 AVR. 1997
60300 SENLIS

Objet : Participation à l'extension du lycée de Crépy en Valois.

Le Conseil de Communauté,

- considérant la convention relative à l'extension du lycée de Crépy en Valois en date du 23 mai 1996 entre la commune et le Conseil Régional de Picardie,
- considérant l'accord intervenu le 20 novembre 1996 avec l'inspection académique sur l'extension à l'ensemble des communes du Valois pour l'accès à ce lycée et donc l'intérêt communautaire de ce projet,
- considérant la possibilité ouverte par les statuts de participer à toute opération d'intérêt communautaire,
- considérant les implications financières liées à la convention du 23 mai 1996 et la nécessité de recourir à l'emprunt pour un montant de 2.000.000 Frs,
- considérant l'offre de prêt du Crédit Local de France qui était plus intéressante que celle des autres banques consultées,

décide,

- d'autoriser le président de la Communauté de Communes à signer un avenant tripartite Conseil Régional / Mairie de Crépy en Valois / Communauté de Communes à la convention du 23 mai 1996 pour que la Communauté de Communes se substitue à Crépy en Valois en ce qui concerne les obligations de cette commune,
- d'accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de parking prévu par cette convention et d'autoriser le Président à signer une convention de mandat avec la commune de Crépy en Valois,
- d'autoriser le président à prendre un emprunt de 2.000.000 Frs sur 3 ans auprès du Crédit Local de France, à taux fixe de 4,22% sachant que le profil d'amortissement permet de faire ressortir une annuité réduite correspondant à une annuité classique calculée au taux de 3,52% à périodicité annuelle avec une commission de 0,10%, l'amortissement étant conforme au tableau annexé, Monsieur le Président est autoriser à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré le 5 février 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Imputation à l'investissement.

Considérant l'acquisition de divers matériel ayant une durabilité dans le temps supérieure à un an mais une valeur unitaire inférieure à 4.000 Frs,

Considérant le caractère d'investissement des matériels en question,

Le Conseil de Communauté décide après en avoir délibéré,

d'imputer à l'investissement au chapitre 21, 6 panneaux de basket muraux pour le gymnase à Crépy en Valois acquis au prix unitaire de 3.276 Frs HT.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

19-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de ommunes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de lonsieur Charles de KERSAINT, Président.

élégués en exercice: 100
élégués présents: 63
ouvoirs: 15
otants: 78

ate de la convocation : 20 Mai 1997.

SOUS-PREFECTURE
1 9 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE ESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, RILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, IRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, AUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, UPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE ERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, HARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, HEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, HILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Demande d'aide départementale pour le transport d'élèves vers le Centre Sportif du Plessis Belleville

Monsieur le Président rappelle que, par suite du transfert de la vocation "Collège - Gymnase du S.I.V.O.M. de Nanteuil le audouin à la Communauté de Communes du Pays de Valois, les dépenses consécutives au transport d'élèves d'écoles élémentaires i canton vers le Centre Sportif du Plessis Belleville sont supportées par la Communauté de Communes depuis le 01/01/97.

En conséquence, et afin de diminuer la charge représentée par le transport desdits élèves,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, sollicite l'attribution de l'aide départementale prévue à cet effet, et ce au titre de nnée scolaire 1996 / 1997.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

20-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Participation aux frais de fonctionnement du gymnase intercommunal.

Monsieur le Président indique que le Collège Guillaume Cale et le lycée Privé Professionnel du Valois versaient une participation annuelle au S.I.V.O.M. de Nanteuil le Haudouin afin de contribuer aux frais de fonctionnement du gymnase intercommunal.

La vocation "Collège - Gymnase" ayant été transférée à la Communauté de Communes, la Commission Locale de Nanteuil le Haudouin a été saisie afin d'émettre un avis sur l'opportunité du maintien ou de la suppression de cette participation.

Avis unanime a été donné afin que cette participation soit maintenue.

Les montants ci-après sont proposés au titre de l'année 1997 :

- 2.690 Frs pour le Collège Guillaume Cale,
- 550 Frs pour le Lycée Privé Professionnel du Valois.

Le Conseil de Communauté donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions passées avec ces établissements prévoyant une augmentation annuelle de 8% à compter de 1998.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Attribution de subvention.

Considérant la décision du Conseil de Communauté du 5/02/97 de laisser à chaque Commission Locale le soin de proposer l'attribution de 110.000 Frs de subvention.
Considérant deux demandes nouvelles susceptibles de concerner tout le Valois,
Le Conseil de Communauté,
après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

Pour la Commission Locale de Crépy en Valois :	
Foyer Socio Éducatif pour les collèges	35.000 Frs
M.J.C. de Crépy en Valois (Section École de Musique)	60.000 Frs
O.T.S.I. de Crépy en Valois	15.000 Frs
Pour la Commission Locale de Nanteuil le Haudouin :	
Association Sport Libre	50.000 Frs
Basket Club Cantonal	4.500 Frs
Collège de Nanteuil le Haudouin	55.500 Frs
Pour la Commission Locale de Betz :	
Centre Social Rural de Betz	60.000 Frs
Coopérative du Collège de Betz	22.000 Frs
Foyer Rural de Betz	8.000 Frs
A.D.M.R. de Betz	5.000 Frs
Comité U.S.E.P. d'Etavigny	4.000 Frs
Comité Cantonal des Anciens Combattants	1.000 Frs

Il reste donc 10.000 Frs à attribuer pour ce secteur.

Au titre des opérations d'intérêt Valois :

50.000 Frs pour le C.E.R.F.P.P.A. de Nanteuil le Haudouin au titre de l'encadrement des chantiers écoles et de la formation complémentaire pour les 13 C.E.S. employés par la Communauté de Communes.

35.000 Frs pour A.I.D.E.F.I. dans le cadre de l'accueil dans les locaux d'E.G.B. du Comité d'Organisation du Championnat du Monde d'Échecs KARPOV - KASPAROV prévu en octobre à COMPIEGNE sachant que cette comme est financée en grande partie par 25.000 Frs prélevée sur les sommes dues au Plessis Belleville au titre des compensations.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président,
Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Versement de compensations aux communes pénalisées par la fiscalité propre.

Le Conseil de Communauté,

vu l'étude sur les conséquences financières de la fiscalité propre produite par les services de l'O.C.I.D.O. en février 97 en liaison avec le Centre Départemental de l'Assiette et la Trésorerie Générale,

vu l'engagement pris par les élus du S.E.P. Valois Développement, puis ceux de la Communauté de Communes de verser une compensation aux communes pénalisées,

vu la prise en charge directe d'un certain nombre de dépenses qui auraient dû être assumées par certaines de ces communes,

décide après en avoir délibéré :
de verser à titre de compensation 1.256.600 Frs aux communes contributrices qui se ventilent ainsi :

CRÉPY EN VALOIS	423.400 Frs
DUVY	36.800 Frs
ERMENONVILLE	29.000 Frs
EVE	16.200 Frs
LAGNY LE SEC	78.500 Frs
LE PLESSIS BELLEVILLE	255.300 Frs
ROCQUEMONT	4.200 Frs
RUSSY BEMONT	62.000 Frs
VAUCIENNES	351.200 Frs

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président,
Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

23-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, BRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GUIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, BAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Délégation de suivi des chantiers écoles et indemnité afférente.

Considérant la nécessité d'assurer la coordination des chantiers écoles et l'important travail de suivi qu'ils génèrent, avec de fréquents déplacements, l'organisation de comités de pilotage, etc.,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Décide,

- de donner délégation à Monsieur BACHELIER Jean-Claude, adjoint au Maire de Vaumoise et membre du Bureau pour suivre le dossier des chantiers écoles et assurer l'interface entre la Communauté de Communes et les Maires et les Partenaires concernés.
- de lui attribuer une indemnité liée à cette délégation de 10.000 Frs brut annuels.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

24 - 97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Recours aux services de Valois Emploi.

Considérant la nécessité de pouvoir recevoir l'aide de façon ponctuelle de personnel extérieur lors de circonstances exceptionnelles (envois en nombre, organisations de manifestations, etc.),

Le Conseil de Communauté, décide après en avoir délibéré,

- d'autoriser le Président à passer une convention de prestation de service avec l'association intermédiaire "Valois Emploi" permettant de recourir de façon ponctuelle à ses services dans la mesure où le personnel de la Communauté de Communes ou des S.I.V.O.M. de Betz et Nanteuil le Haudouin ne serait pas en mesure de pourvoir à des tâches exceptionnelles.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

25-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Instauration d'une Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.

Le Conseil de Communauté,
Après en avoir délibéré, décide avec 50 voix Pour, 23 voix Contre et 5 voix Abstentions,
D'instaurer une Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois à compter du 1er janvier 1998, et dit que la part du coût d'enlèvement des Ordures Ménagères imputée sur le Budget de la Communauté de Communes, sera déterminée lors de l'élaboration du Budget Primitif.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

26-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Accueil de personnel non employé par la Communauté de Communes.

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes de pouvoir accueillir du personnel non employé et non rémunéré par elle, notamment dans le cadre de stage,
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,
Décide,

- de louer et de mettre à disposition du personnel accueilli par la structure et non rémunéré un logement pendant la durée de leur accueil auprès de la structure,
- de leur rembourser les frais rendus nécessaires par l'accomplissement de missions confiées par la structure.

Les frais de déplacement seront remboursés selon les barèmes prévus pour le personnel de la Fonction Publique.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents: Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

18 JUIN 1997

Objet : Valois Promotion Emploi Jeunes.

Considérant l'intérêt pour l'emploi dans le Valois d'un partenariat avec les services de l'Etat concernés, les Chambres Consulaires et les collectivcités locales, pour mettre sur pied et promouvoir un dispositif facilitant l'embauche, de jeunes prioritairement, par les artisans, commerçants et professions libérales.

Le Conseil de Communauté décide, après en avoir délibéré :

- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat précisant les modalités de mise en place de ce dispositif et en confiant la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes, l'Association intermédiaire Valois Emploi assurant pour son compte toutes les prestations administratives légales,
- d'approuver le plan de financement,
- d'autoriser le Président à signer la convention financière avec le Préfet de l'Oise.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

28-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Modification de la délibération du 5/02/97 relative à l'extension du lycée de Crépy en Valois.

Considérant le coût réel des travaux de parking prévus dans le cadre de la convention tripartie Région / Commune / Communauté très supérieurs à l'engagement de la Communauté,

Le Conseil de Communauté décide, après en avoir délibéré,

- d'annuler la décision de prise en charge de la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de parking suscités,
- d'autoriser le Président à signer une convention financière avec la commune de Crépy en Valois prévoyant qu'une participation financière de la Communauté de Communes à ces travaux soit versée pour un montant de 2.000.000 Frs.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président, Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

29-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 17 juin, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Charles de KERSAINT, Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 15
Votants: 78

SOUS-PREFECTURE
19 JUIN 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 20 Mai 1997.

Présents : Mmes MOTTE, SICARD(suppléante), HECQUET, VALUN, PFEIFFER, D'ABOVILLE, ROSE, DE BESOMBES (s), et Mrs HAMELIN, GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, OLIVEIRA (s), BOULLAND, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, TRAISNEL (s), DREMIERE, COLINDRE, GIRAUDON, GARINOT (s), MARTIN(s), LECERF, CHARTIER, AUBIGNY, CONTE, GENEVIEVE (s), GONICHON, DAUDRE, MAGNIN, LEGER, GENTIL, BRILLON, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, SCHWENCK, VIVANT, DUPILLE, BRAYER, LEFEVRE, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, TORET, HAAS (s), DE BERTIER, FULCHIRON (s), BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, CHARTIER (s), MEURANT, CHARDON, CORJEON, BOUTRELLE, BACHELIER, DE KERSAINT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents : Mme MAES et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GREBAUT, GONAIUX, SAPET, GREHAN, CHEVREAU, JENNET, RATIVEAU, BIZOUARD, DELACROIX, BOUQUIN, FERTE, DUMONT, REGNIEZ, MOREAU, PHILIPPON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. MOQUET (Baron) à Mme SICARD (Baron)
M. BAUDRY (Béthancourt en Valois) à M. OLIVEIRA (Béthancourt en Valois)
M. LAISIER (Crépy en Valois) à M. GARINOT (Crépy en Valois)
Mme CLAISSE (Crépy en Valois) à M. TRAISNEL (Crépy en Valois)
M. GUIRAUD (Ermenonville) à M. MARTIN (Ermenonville)
M. LEVEQUE (Fresnoy le Luat) à M. GENEVIEVE (Fresnoy le Luat)
Mme LEGEAY (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec)
M. CROATTO (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq)
M. LEDOUX (Nanteuil le Haudouin) à M. BRAYER (Nanteuil le Haudouin),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin)
M. LAMERAND (Neufchelles) à Mme DE BESOMBES (Neufchelles)
Mme GIBERT (Réez Fosse Martin) à M. HAAS (Réez Fosse Martin)
Mme GIBERT (Rosières) à M. FULCHIRON (Rosières)
M. VECTEN (Silly le Long) à M. CHARTIER (Silly le Long)
M. ROBERT (Vaumoise) à M. BACHELIER (Vaumoise).

Objet : Construction d'un bâtiment industriel locatif à Crépy en Valois.

- considérant l'intérêt pour le développement économique du Valois de faire réaliser un bâtiment industriel locatif modulable dans la zone d'activité de Crépy en Valois,
- considérant la forte demande existante et les contacts déjà établis pour une future location des 7 cellules de base.

Le Conseil de Communauté,
Décide, après en avoir délibéré
- d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération dont le coût d'objectif est évalué comme suit (H.T.)
Acquisition de terrain : 750.000 Frs
Travaux : 2.700.000 Frs (dont 700.000 Frs de V.R.D.)
Maîtrise d'oeuvre, coordinateur rémunération mandataire : 700.000 Frs
soit un total de 4.150.000 Frs.
- de solliciter l'aide de l'État au titre de la Dotation de Développement Rural pour un montant de 40% de 4.150.000 Frs soit 1.660.000 Frs,
- de solliciter l'aide du Conseil Général au titre de la voirie pour un montant de 30% de 700.000 Frs soit 210.000 Frs,
- de solliciter l'aide du Conseil régional de Picardie au titre du F.D.L. dans le cadre de la prise en charge de 10% d'un déficit d'opération estimé à 2.450.000 Frs soit 245.000 Frs,
- de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses non subventionnées soit 2.035.000 Frs
- d'autoriser le Président à passer une convention financière avec la commune de Crépy en Valois permettant de répartir les risques financiers au cas où les objectifs de location ne seraient pas atteints.

Fait et délibéré le 17 Juin 1997
à Crépy en Valois

Copie certifiée conforme

Le Président,
Charles de KERSAINT
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

50.97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 9 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle Multifonctions de Péroy les Gombries, par délégation sous la présidence Monsieur Philippe CALLENS, premier Vice Président.

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Date de la convocation: 22 septembre 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), ESTIER (s), HECQUET, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT et Mrs HAMELIN, COTTET (s), RAJCA (s), MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, MONBOEUF (s), CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, CHARDON, DUBREUIL (s), POLTEAU, TOUPET, OURY.

Absents: Mmes VALUN, PFEIFFER, MAES et Mrs LEROUX, TRIBOULET, COULON, SAPET, DREMIERE, CHEVREAU, GUIRAUD, CONTE, JENNET, GONICHON, RATIVEAU, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, GAGE, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, MEURANT, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, DE KERSAINT, CHERON, BARIZET.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité), M. BRIATTE (Morienval) à M. SCHWENCK (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin), M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville).

Objet : Bâtiment Industriel Locatif à Crépy en Valois.

Considérant la délibération du 17 juin 1997 décidant la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un Bâtiment Industriel Locatif à Crépy en Valois.
Considérant l'expérience acquise par la SEMOISE pour la réalisation d'opérations identiques.
Le Conseil de Communauté,
décide,
- d'approuver le nouveau plan de financement présenté,
- d'autoriser le Président ou par délégation le Premier Vice Président chargé des finances, à signer et passer toutes les conventions et les contrats relatifs à la mise en oeuvre de ce projet et notamment :
- l'attribution d'une convention de mandat à la SEMOISE,
- le recours à l'emprunt pour couvrir les dépenses non subventionnées,
- la location du bâtiment à la commune de Crépy en Valois, le montant des charges perçues devant couvrir la totalité des charges et des annuités pesant sur la Communauté de Communes.

Fait et délibéré le 9 octobre 1997.
à Péroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Par délégation, le Premier Vice Président,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 9 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle Multifonctions de Péroy les Gombries, par délégation sous la présidence Monsieur Philippe CALLENS, premier Vice Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Date de la convocation: 22 septembre 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), ESTIER (s), HECQUET, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT et Mrs HAMELIN, COTTET (s), RAJCA (s), MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, MONBOEUF (s), CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, CHARDON, DUBREUIL (s), POLTEAU, TOUPET, OURY.

Absents: Mmes VALUN, PFEIFFER, MAES et Mrs LEROUX, TRIBOULET, COULON, SAPET, DREMIERE, CHEVREAU, GUIRAUD, CONTE, JENNET, GONICHON, RATIVEAU, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, GAGE, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, MEURANT, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, DE KERSAINT, CHERON, BARIZET.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité), M. BRIATTE (Morienval) à M. SCHWENCK (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin), M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville).

Objet : Délégué supplémentaire pour le Syndicat Mixte.

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de désigner deux délégués supplémentaires auprès du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour l'incinération des ordures ménagères,
considérant la proposition du Bureau de voir représenter les communes ayant des contrats de ramassage individuels.
Le Conseil de Communauté,
désigne Monsieur CHARTIER Jean-Luc Maire d'Eve comme délégué titulaire et Madame CHAMPAULT Agnès comme délégué suppléante.

Fait et délibéré le 9 octobre 1997.
à Péroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Par délégation, le Premier Vice Président,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PRÉFECTURE
14 NOV. 1997
60309 - SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 9 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle Multifonctions de Péroy les Gombries, par délégation sous la présidence Monsieur Philippe CALLENS, premier Vice Président.

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 1997
60309 · SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Date de la convocation: 22 septembre 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), ESTIER (s), HECQUET, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT et Mrs HAMELIN, COTTET (s), RAJCA (s), MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, MONBOEUF (s), CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, CHARDON, DUBREUIL (s), POLTEAU, TOUPET, OURY.

Absents: Mmes VALUN, PFEIFFER, MAES et Mrs LEROUX, TRIBOULET, COULON, SAPET, DREMIERE, CHEVREAU, GUIRAUD, CONTE, JENNET, GONICHON, RATIVEAU, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, GAGE, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, MEURANT, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, DE KERSAINT, CHERON, BARIZET.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité), M. BRIATTE (Morienval) à M. SCHWENCK (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin), M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville).

Objet : Participation de la Communauté de Communes pour l'utilisation des salles de sports des communes de Lagny le Sec et du Plessis Belleville.

Monsieur le Premier Vice Président par délégation expose les conditions dans lesquelles les salles de sports de Lagny le Sec et du Plessis Belleville sont utilisées à titre intercommunal.

Sur proposition du Bureau, la base de calcul qui avait été retenue par le S.I.V.O.M. de Nanteuil le Haudouin pour déterminer la participation à verser aux communes de Lagny le Sec et du Plessis Belleville sera appliquée par la Communauté de Communes du Pays de Valois.

En conséquence, la tarification horaire applicable au titre de l'année scolaire 1997 / 1998 est fixée à 2.115 Frs et sera revalorisée chaque année de 3%.

Il convient donc de verser :

- 6.345 Frs à la commune de Lagny le Sec pour 6 heures d'utilisation intercommunale rémunérées à 50% du tarif de référence,
- 16.920 Frs à la commune du Plessis Belleville pour 16 heures d'utilisation intercommunale rémunérées à 50% du tarif de référence.

Fait et délibéré le 9 octobre 1997.
à Péroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Par délégation, le Premier Vice Président,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

33-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 9 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle Multifonctions de Péroy les Gombries, par délégation sous la présidence Monsieur Philippe CALLENS, premier Vice Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation: 22 septembre 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), ESTIER (s), HECQUET, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT et Mrs HAMELIN, COTTET (s), RAJCA (s), MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, MONBOEUF (s), CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, CHARDON, DUBREUIL (s), POLTEAU, TOUPET, OURY.

Absents: Mmes VALUN, PFEIFFER, MAES et Mrs LEROUX, TRIBOULET, COULON, SAPET, DREMIERE, CHEVREAU, GUIRAUD, CONTE, JENNET, GONICHON, RATIVEAU, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, GAGE, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, MEURANT, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, DE KERSAINT, CHERON, BARIZET.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité), M. BRIATTE (Morienval) à M. SCHWENCK (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin), M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville).

Objet : Axe ferroviaire Mareuil / Ormoy

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes du Pays de Valois de maîtriser le devenir de l'axe ferroviaire Mareuil / Ormoy.

Le Conseil de Communauté,

après avoir écouté Monsieur BOULLAND faire état de ses contacts avec la S.N.C.F. et Monsieur BILAUD Sous Préfet de Senlis,

décide,.

de manifester l'intérêt de la Communauté de Communes du Pays de Valois pour une acquisition de l'emprise foncière relative à l'axe précité,

de mandater le C.A.U.E. pour une mission d'étude sur l'état de cet axe et ses réaffectations possibles notamment dans une optique de tourisme vert.

Fait et délibéré le 9 octobre 1997.
à Péroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Par délégation, le Premier Vice Président,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

34-94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 9 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle Multifonctions de Péroy les Gombries, par délégation sous la présidence Monsieur Philippe CALLENS, premier Vice Président.

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Date de la convocation: 22 septembre 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), ESTIER (s), HECQUET, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT et Mrs HAMELIN, COTTET (s), RAJCA (s), MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, MONBOEUF (s), CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, CHARDON, DUBREUIL (s), POLTEAU, TOUPET, OURY.

Absents: Mmes VALUN, PFEIFFER, MAES et Mrs LEROUX, TRIBOULET, COULON, SAPET, DREMIERE, CHEVREAU, GUIRAUD, CONTE, JENNET, GONICHON, RATIVEAU, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, GAGE, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, MEURANT, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, DE KERSAINT, CHERON, BARIZET.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité), M. BRIATTE (Morienval) à M. SCHWENCK (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin), M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville).

Objet : Contrats d'assurance.

Le Conseil de Communauté,
considérant la consultation lancée pour regrouper l'ensemble des contrats d'assurances relatifs à la responsabilité civile de la Communauté de Communes, à l'assurance de ses locaux administratifs et à l'assurance des trois gymnases dont elle assure la responsabilité.
Considérant l'offre de GROUPAMA pour 21.200 Frs annuel reconductible tacitement annuellement qui a été jugée la plus satisfaisante par les quatre Vice Président et le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois,
décide,
d'autoriser le Président ou par délégation le premier Vice Président chargé des finances à signer un contrat de type Villassur avec GROUPAMA regroupant l'ensemble des assurances de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré le 9 octobre 1997.
à Péroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Par délégation, le Premier Vice Président,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

35-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 9 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle Multifonctions de Péroy les Gombries, par délégation sous la présidence Monsieur Philippe CALLENS, premier Vice Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation: 22 septembre 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), ESTIER (s), HECQUET, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT et Mrs HAMELIN, COTTET (s), RAJCA (s), MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, MONBOEUF (s), CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, CHARDON, DUBREUIL (s), POLTEAU, TOUPET, OURY.

Absents: Mmes VALUN, PFEIFFER, MAES et Mrs LEROUX, TRIBOULET, COULON, SAPET, DREMIERE, CHEVREAU, GUIRAUD, CONTE, JENNET, GONICHON, RATIVEAU, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, GAGE, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, MEURANT, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, DE KERSAINT, CHERON, BARIZET.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité), M. BRIATTE (Morienval) à M. SCHWENCK (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin), M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville).

Objet : Réajustement des compensations financières.

Le Conseil de Communauté,
Considérant les nouveaux coûts estimés de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour les communes indépendantes antérieurement,
décide de réajuster les compensations financières prévues comme suit :
* Commune du Plessis Belleville : - 85.000 Frs,
* Commune de Lagny le Sec : + 25.000 Frs,
* Commune d'Eve : + 7.000 Frs.

Fait et délibéré le 9 octobre 1997.
à Péroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Par délégation, le Premier Vice Président,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

36-94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 9 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle Multifonctions de Péroy les Gombries, par délégation sous la présidence Monsieur Philippe CALLENS, premier Vice Président.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 1997
60309 · SENLIS

Date de la convocation: 22 septembre 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), ESTIER (s), HECQUET, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT et Mrs HAMELIN, COTTET (s), RAJCA (s), MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, MONBOEUF (s), CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, CHARDON, DUBREUIL (s), POLTEAU, TOUPET, OURY.

Absents: Mmes VALUN, PFEIFFER, MAES et Mrs LEROUX, TRIBOULET, COULON, SAPET, DREMIERE, CHEVREAU, GUIRAUD, CONTE, JENNET, GONICHON, RATIVEAU, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, GAGE, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, MEURANT, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, DE KERSAINT, CHERON, BARIZET.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité), M. BRIATTE (Morienval) à M. SCHWENCK (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin), M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville).

Objet : Recrutement d'un chargé de mission "*Action Économique*".

Considérant la délibération du 5 février 1997 décidant du recrutement d'un chargé de mission "action économique".
Considérant le caractère limité dans le temps de cette mission liée à la mise en oeuvre d'une procédure Européenne "*Pacte Territorial pour l'Emploi*" et le profil particulier requis pour le poste impliquant notamment la connaissance de l'entreprise privée et un niveau de Bac + 5 dans le domaine économique.
Considérant l'examen de 105 candidatures, les 13 entretiens menés suite à l'annonce parue dans courrier cadre et enfin le choix, par les membres du groupe de pilotage, d'un candidat parmi les 4 retenus à l'issue de la phase de présélection.
Le Conseil de Communauté,
décide d'autoriser Monsieur le Président ou par délégation le premier Vice Président de la Communauté de Communes à conclure un contrat à durée déterminée d'un an type Loi GALLAND avec le candidat sélectionné par le groupe de pilotage pour occuper un emploi de cadre A de chargé de mission pour définir, mettre en oeuvre et faire utiliser des dispositifs appuyant la création ou le développement d'entreprises ; pour développer les synergies interentreprises avec une action sur la sous-traitance et les services aux entreprises, pour optimiser l'accueil d'entreprises nouvelles et valoriser l'image du Pays de Valois auprès d'investisseurs potentiels.
Décide d'autoriser Monsieur le Président ou par délégation le premier Vice Président à éventuellement renouveler ce contrat à l'issue de la première année, en fonction des résultats obtenus.
Décide de fixer la rémunération brute annuelle relative à ce poste à 155.000 Frs brut correspondant à un indice brut de 573 équivalent à celui d'un attaché territorial de 6ème échelon.
L'autorise à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements liés à sa mission.

Fait et délibéré le 9 octobre 1997.
à Péroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Par délégation, le Premier Vice Président,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

37 - 37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 9 octobre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à la Salle Multifonctions de Péroy les Gombries, par délégation sous la présidence Monsieur Philippe CALLENS, premier Vice Président.

SOUS-PREFECTURE
13 OCT. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 63
Pouvoirs: 5
Votants: 68

Date de la convocation: 22 septembre 1997.

Présents: Mmes MOTTE, DUPRE (suppléante), ESTIER (s), HECQUET, D'ABOVILLE, LEGEAY, ROSE, GIBERT, GUIBERT et Mrs HAMELIN, COTTET (s), RAJCA (s), MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, DRILLET, L'ENFANT, GONIAUX, PROFFIT, HAQUIN, PROT, PRADDAUDE, JOSSE, GREHAN, COLINDRE, GIRAUDON, LAISIER, MONBOEUF (s), CHARTIER, AUBIGNY, LEVEQUE, BIZOUARD, DELACROIX, DAUDRE, MAGNIN, BRILLON, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, SCHWENCK, DUPILLE, LEDOUX, BRAYER, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, DUMONT, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, CHARDON, DUBREUIL (s), POLTEAU, TOUPET, OURY.

Absents: Mmes VALUN, PFEIFFER, MAES et Mrs LEROUX, TRIBOULET, COULON, SAPET, DREMIERE, CHEVREAU, GUIRAUD, CONTE, JENNET, GONICHON, RATIVEAU, LEGER, BOUQUIN, VIVANT, LEFEVRE, FERTE, GAGE, DE BERTIER, MOREAU, PHILIPON, MEURANT, BOUTRELLE, GUYOT, BELLIER, ROBERT, BACHELIER, DE KERSAINT, CHERON, BARIZET.

Pouvoirs:
A donné mandat pour voter en son nom:
M. DUTEIL (Betz) à M. BOULLAND (Betz), M. GREBAUT (Boissy Fresnoy) à M. DOUET (Montagny Ste Félicité), M. BRIATTE (Morienval) à M. SCHWENCK (Morienval), M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin), M. TORET (Plessis Belleville) à M. REGNIEZ (Plessis Belleville).

Objet : Subventions (Budget Supplémentaire de 1997).

Considérant la proposition de la commission "culture" de retenir les projets d'animation des A.D.E.X. et de Rock et Rap contre le SIDA.
Considérant l'avis favorable du Bureau.
Le Conseil de Communauté,
après avoir écouté Monsieur HANNIET Président des A.D.E.X. et Monsieur RUDIO Président de la M.J.C. présenter leurs projets respectifs,
décide à l'unanimité,
d'accorder une subvention de 5.000 Frs aux A.D.E.X. en 1997 et de 9.000 Frs à la M.J.C. de Crépy en Valois pour leur projet.

Fait et délibéré le 9 octobre 1997.
à Péroy les Gombries
Copie certifiée conforme
Par délégation, le Premier Vice Président,
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

38-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 66
Pouvoirs : 6
Votants : 72

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville).

Objet : Construction du Bâtiment Industriel Locatif.

Le Conseil de Communauté,
considérant les précédentes délibérations autorisant la Communauté de Communes à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un Bâtiment Industriel Locatif à Crépy en Valois et à conclure les conventions et les contrats afférents,

décide de voter la Décision Modificative N°2 au Budget 97 qui suit :

	DÉPENSES		RECETTES
Terrain	750.000 Frs	État (D.D.R.)	1.874.000 Frs
Travaux	3.370.000 Frs	Conseil Général	345.000 Frs
Maîtrise d'oeuvre, mandat, S.P.S.	565.000 Frs	Fonds propres	526.000 Frs
		Emprunt	1.940.000 Frs
TOTAL H.T.	4.685.000 Frs	TOTAL	4.685.000 Frs

d'autoriser le Président à recourir l'emprunt et à ouvrir une ligne de crédit de 2 M.F. pour prendre en compte les différés de perception des subventions et des récupérations de T.V.A. et de conclure concomitantement un contrat avec la commune de Crépy en Valois correspondant à la durée du prêt et répercutant sur les loyers perçus toutes les charges supportées par la Communauté de Commune, juste et y compris les amortissements, et à ouvrir un budget annexe, l'opération étant assujettie à la T.V.A.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

39 - 94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 66
Pouvoirs : 6
Votants : 72

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville)

Objet : Construction du Centre Social Rural de Nanteuil le Haudouin.

Le Conseil de Communauté,
considérant le rôle intercommunal du Centre Social de Nanteuil le Haudouin et les services assurés à la population avec notamment l'implantation de l'association intermédiaire Valois Emploi,
décide,
d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction des locaux pour un coût total évalués à 2.107.000 Frs H.T.,
de confier à la SEMOISE une convention de mandat pour la mise en oeuvre de ce projet,
d'approuver le plan de financement suivant:

Conseil Général :	210.700 Frs
Conseil Régional (F.D.L.) :	421.400 Frs
C.A.F. :	421.400 Frs
D.D.R.	632.000 Frs

le solde restant à la charge de la Communauté de Communes étant de 421.500 Frs financés comme suit :

participation de la commune de Nanteuil le Haudouin :	121.500 Frs
Emprunt :	300.000 Frs

Les annuités et les charges d'entretien seront répercutés au Centre Social Rural sous forme de loyer.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS 60440 NANTEUIL le HAUDOUIN

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

40 - 97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 66
Pouvoirs : 6
Votants : 72

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville).

Objet : Subvention Festivalivres.

Le Conseil de Communauté,
considérant l'avis favorable de la commission culture,
considérant l'engagement pris pour un soutien durable au Festivalivres du Pays de Valois,
décide,
d'apporter une subvention correspondant à la prise en charge de 22,33% d'un déficit d'opération évalué à 103.000 Frs soit 23.000 Frs,
d'inscrire la dépense correspondante au Budget Primitif de 98,
de présenter ce projet pour une subvention F.D.L. au Conseil Régional au titre du volet 1998 du programme triennal pour un montant de 51.500 Frs soit 50% du déficit d'opération.

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 66
Pouvoirs: 6
Votants: 72

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville).

Objet : Renégociation des emprunts.

Le Conseil de Communauté,
après avoir écouté Monsieur DRILLET présenter l'état des emprunts de la Communauté de Communes et l'intérêt pour celle-ci d'envisager un réaménagment de sa dette,
décide,
- d'autoriser un contrat de mission d'assistance à la renégociation de la dette avec la Société de Conseils en finances locales pour un montant de 20.000 Frs H.T. + 0,5% Flat H.T. du montant du capital des emprunts ayant fait l'objet d'un réaménagement soit au maximum 62.000 Frs H.T.,
- d'autoriser le Président à conclure tous les avenants relatifs aux emprunts de communauté de Communes qui suivent :

Banque	Dette en capital à l'origine	Taux actuel	Année d'échéance
C.D.C.	240.000	Variable T.M.O.	2003
C.D.C.	1.791.000	7,25	2001
C.D.C.	78.000	7,25	2002
C.D.C.	1.588.000	7,25	2002
C.D.C.	150.000	10,25	1998
C.D.C.	180.000	11,75	1999
C.D.C.	200.000	10,75	2000
C.L.F.	90.000	9,9	2003
C.L.F.	120.000	10,00	1998
C.L.F.	600.000	5,95	2009
C.L.F.	150.000	Variable Pibor + 0,5	2010

C.A.E.C.L.	4.537.000	9,5	2002
C.A.E.C.L.	3.227.000	9,5	2002
C.A.E.C.L.	1.700.000	9,5	2001
C.A.E.C.L.	590.000	9,5	2002
C.A.E.C.L.	423.000	9,5	2002
C.F.F.	370.000	Variable T.A.M. + 0,50	2000
C.F.F.	1.200.000	6,55	2009
C.F.F.	100.000	7,95	2002
C.M.	82.350	12,50	2000
C.M.	50.000	12,30	2000
C.E.	143.000	9,75	2005

C.D.C. : Caisse de Dépôt et de Consignation
C.L.F. : Crédit local de France
C.A.E.C.L. : Caisse d'Équipement des Collectivités Locales (repris par le C.L.F.)
C.F.F. : Crédit Foncier de France
C.M. : Crédit Mutuel
C.E. : Caisse d'Épargne.

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

A2 - 97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 66
Pouvoirs: 6
Votants: 72

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville).

Objet : Subvention R.V.M.

Le Conseil de Communauté,
considérant le rôle de Radio Valois Multien (R.V.M.) dans le renforcement de la communication interne du Pays de Valois et donc du renforcement de son identité,
considérant la nécessité de renforcer ses moyens humains en permettant aux bénévoles de pouvoir s'appuyer sur une personne maîtrisant l'utilisation des moyens techniques.
Décide,
d'accorder à R.V.M. en 1998 une subvention équivalente à celle de 1997 plus 25.000 Frs soit 75.000 Frs.

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

43 - 97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

SOUS-PRÉFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 66
Pouvoirs: 6
Votants: 72

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville).

Objet : Aménagement de la Maison des Permanences en locaux pour la Communauté de Communes.

Le Conseil de Communauté,
considérant la nécessité pour le Communauté de Communes de disposer de locaux adaptés à ses missions et notamment celles liées au Pacte Territorial pour l'Emploi avec l'accueil de chargés de mission "Développement Économique", "Emploi Formation", leur secrétariat et l'accueil d'un prospecteur de gisements locaux d'emplois du Conseil Régional,
Décide,
d'autoriser la Communauté de Communes à être maître d'ouvrage des travaux de rénovation de la maison des permanences pour un coût évalué à 470.000 Frs H.T.,
de passer une convention de mise à disposition de ces locaux appartenant à la mairie de Nanteuil le Haudouin pour une durée de 12 ans avec un loyer fixé à 100 Frs par mois,
de solliciter l'État au titre de la D.D.R. pour qu'il finance ce projet à hauteur de 50%,
de solliciter le Conseil Régional au titre du F.D.L. pour qu'il finance ce projet à hauteur de 30%.

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 66
Pouvoirs: 6
Votants: 72

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville).

Objet : Deuxième O.P.A.H. du Valois / Suivi animation.

Le Conseil de Communauté,
décide au vu des résultats de l'étude de faisabilité de l'O.P.A.H.,
d'engager la phase de suivi animation pour une durée de trois ans,
d'autoriser le Président à engager avec le C.A.L. / P.A.C.T. de l'Oise la tranche conditionnelle du marché retenu par la commission d'appel d'offres du 23 janvier 1997,
de solliciter une subvention de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional avec une demande de dérogation pour commencement anticipé des travaux,
d'approuver le plan de financement suivant pour 1998 :

Dépenses :	374.880 Frs H.T. soit	452.105,28 Frs T.T.C.,
Recettes : participation des communes concernées :		91.076,00 Frs
subvention Etat :		60.000,00 Frs
subvention Conseil Général :		74.976,00 Frs
subvention Conseil Régional :		226.053,00 Frs

d'autoriser le Président à conclure avec les partenaires financiers toutes les conventions relatives aux réservations de crédits et aux participations financières afférentes.

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

AD-94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents: 66
Pouvoirs: 6
Votants: 72

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville).

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil de Communauté,
après avoir examiné les différentes simulations et propositions, exposées par Monsieur DRILLET, relatives aux orientations à donner au prochain budget,
et après en avoir débattu, décide de retenir les orientations suivantes :
- prise en charge du service déchetterie dans la mesure où une solution techniquement et financièrement satisfaisante peut être trouvée pour que le service bénéficie à l'ensemble des habitants du Valois (orientation adoptée à 5 voix contre et 1 abstention),
- plafonnement de toutes les dépenses hors Ordures Ménagères au niveau de la progression des recettes fiscales par simple réévaluation des bases des autres recettes de fonctionnement soit 400.000 Frs en l'état actuel des simulations (orientation adoptée avec 1 abstention)
- vote d'un taux de T.E.O.M. correspondant au coût de traitement des O.M. soit 3,34% en l'état actuel des simulations (orientation adoptée avec 7 voix contre),
- recherche d'une baisse différenciée des taux pour alléger autant que possible le taux de F.B. (orientation adoptée à l'unanimité),
- maintien des compensations aux communes contributrices au niveau de 1997 soit 2,75 millions de francs (orientation adoptée à l'unanimité)
- utilisation d'une partie de la D.G.F. pour diminuer la fiscalité liée aux coûts des O.M. (orientation adoptée avec 1 abstention).

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

46-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice : 100
Délégués présents : 66
Pouvoirs : 6
Votants : 72

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville)

Objet : Collecte et transport des encombrants de Mareuil sur Ourcq.

Le Conseil de Communauté,
considérant la demande de la commune de Mareuil sur Ourcq de demander à bénéficier de la collecte des encombrants,
considérant la proposition de la Société AUBINE d'en assurer la collecte et le transport pour un montant annuel de 11.330 Frs H.T., le traitement étant assuré dans le cadre du contrat concernant les communes du secteur de Betz et FRANCE DÉCHETS,
décide,
d'autoriser le Président à conclure l'avenant correspondant avec la Société AUBINE.

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

47-94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 66
Pouvoirs : 6
Votants : 72

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville).

Objet : Contrat des Ordures Ménagères du Plessis Belleville.

Le Conseil de Communauté,
considérant l'arrivée à échéance du contrat de ramassage et de traitement des Ordures Ménagères conclus entre la commune du Plessis Belleville et la Société U.S.P. / ONYX,
considérant l'avenant N°2 à ce contrat le transférant à la Communauté de Communes,
considérant la nouvelle proposition conduisant à une diminution sensible des coûts,
décide,
d'autoriser Monsieur le Président à passer un avenant N°3 prolongeant ce contrat pour une durée de 6 mois renouvelables.

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN

48-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, le 16 décembre, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Valois, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Philippe CALLENS, 1er Vice Président et Président par délégation.

SOUS-PREFECTURE
24 DEC. 1997
60309 - SENLIS

Délégués en exercice: 100
Délégués présents : 66
Pouvoirs : 6
Votants : 72

Date de la convocation : 2 décembre 1997.

Présents: Mmes HECQUET, VALUN, D'ABOVILLE, LEGEAY, MAES, GIBERT, GUIBERT, et Mrs THEVENOT (suppléant), GAUDICHE, TRIBOULET, LOISELEUR, MOQUET, BAUDRY, BOULLAND, GREBAUT, COULON, DRILLET, L'ENFANT, PROFFIT D., PROT, PRADDAUDE, GREHAN, COLINDRE, LAISIER, CHEVREAU, GUIRAUD, MARTIN (s), LECERF, CHARTIER, JENNET, GONICHON, SEBASTIANIS (s), BIZOUARD, MAGNIN, GENTIL, PROVOST, DAWINT, DOUET, BRIATTE, VIVANT, SCHWENCK, DUPILLE, LAMERAND, TOUPET, FAUTERRE, GAGE, NAU, DESOURTEAUX, WATTIER, REGNIEZ, BECUS, CALLENS, PHILIPPON, VAN HOEYLANDT, LOMBARD, LEFRANC, VECTEN, MEURANT, CHARDON, BOUTRELLE, BACHELIER, ROBERT, POLTEAU, CHERON, TOUPET, BARIZET.

Absents: Mmes MOTTE, CLAISSE et Mrs LEROUX, HEURTAUT, DUTEIL, GONIAUX, SAPET, HAQUIN, JOSSE, GIRAUDON, AUBIGNY, CONTE, LEVEQUE, DELACROIX, LEGER, BOUQUIN, BRAYER, LEDOUX, LEFEVRE, DUMONT, TORET, FERTE, de BERTIER, MOREAU, CORJEON, OURY, GUYOT, BELLIER.

Pouvoirs :
M. DREMIERE (Crépy en Valois) à M. COLINDRE (Crépy en Valois),
M. DAUDRE (Lagny le Sec) à M. MAGNIN (Lagny le Sec),
Mme ROSE (Mareuil sur Ourcrq) à M. PROVOST (Marolles),
M. BRILLON (Mareuil sur Ourcq) à M. GENTIL (Mareuil sur Ourcq),
M. THUILLIER (Nanteuil le Haudouin) à M. DUPILLE (Nanteuil le Haudouin),
M. BACOT (Versigny) à M. CALLENS (Rouville).

Objet : Convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture.

Considérant l'importance d'une coordination et d'une réflexion en matière d'action socioculturelle sur le Pays de Valois pour renforcer son identité,

le Conseil de Communauté,

autorise la passation d'une convention avec la Fédération Régionale des M.J.C. qui détacherait un agent notamment chargé de :

- concrétiser les pistes d'actions mises en évidence par l'étude de la C.A.F. sur la vie associative avec une réflexion sur le développement de l'emploi auprès des associations à relier au Pacte Territorial pour l'Emploi,
- d'affiner et de réactualiser le schéma programmatif des équipements et des services servant de cadre de référence aux interventions du F.D.L.,
- de mener une réflexion sur une action intercommunale pour l'enseignement musical,
- pour favoriser la coordination d'une politique transversale en faveur des jeunes.

Cette mise à disposition impliquerait en 1998 le versement d'une subvention de 265.000 Frs à la Fédération Régionale des M.J.C. correspondant aux salaires, charges, frais de formation de l'agent.

Pour financer cette opération, le Conseil de Communauté sollicite une subvention auprès du Conseil Régional au titre du F.D.L. de 80% et prendra à sa charge le solde soit 53.000 Frs.

Fait et délibéré le 16 décembre 1997 à Crépy en Valois
Copie certifiée conforme
Pour le Président, le 1er Vice Président
Philippe CALLENS
Conseiller Général de l'Oise

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE VALOIS
60440
NANTEUIL le HAUDOUIN